l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Deux-Sèvres

Plan Stratégique Local de Prévention

2026-2028



plan de prev 2026 2028 B5.indd 1 28/09/2026 16:00:48

INTRODUCTION :

Pour l'Assurance Maladie, la prévention s'impose comme un enjeu central dans un contexte de progression des maladies chroniques, de vieillissement de la population et d'inégalités persistantes de santé. Elle constitue un levier essentiel pour améliorer la santé de la population, mais aussi pour répondre à deux défis concrets : la tension sur l'offre de soins et l'impact environnemental du système de santé. Moins de pathologies, c'est moins de recours aux soins et donc moins d'empreinte écologique. C'est aussi un investissement indispensable pour permettre aux enfants de grandir, de se former et de s'insérer dans la société dans les meilleures conditions.

Si la prise de conscience des pouvoirs publics est réelle, et les moyens alloués à la prévention en hausse depuis une décennie, accélérés notamment depuis la crise du COVID, ils restent insuffisants au regard des besoins. La transformation d'un système historiquement centré sur le soin prendra du temps, mais elle est en marche.

L'Assurance Maladie entend jouer un rôle moteur dans cette dynamique :

- promouvoir des comportements favorables à la santé, faciliter l'accès au dépistage et à la vaccination,
- et accompagner les assurés tout au long de leur vie, à grande échelle via des campagnes nationales, et de façon ciblée grâce à des actions territoriales.

C'est dans cet esprit que la CPAM des Deux-Sèvres a élaboré son plan stratégique prévention 2026-2028, en concertation avec les acteurs de santé du territoire, notamment la Délégation Départementale 79 de l'ARS.

Ce document s'organise en trois parties : un diagnostic territorial de la situation sanitaire des Deux-Sèvres, la déclinaison locale des priorités nationales et régionales de prévention de l'Assurance Maladie, et enfin les priorités retenues par la CPAM pour ses assurés à l'horizon 2028.

Ce projet stratégique local 2026-2028 s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer la prévention au plus près des personnes, en s'appuyant sur des actions concrètes, ciblées et coordonnées, en fonction des besoins de la population des Deux-Sèvres.
À travers ces différents axes, il vise d'une part à améliorer durablement l'accès à la prévention, à réduire les inégalités de santé avec un objectif ambitieux d'atteindre « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé » et d'autre part à promouvoir une approche globale « One Health » et inclusive de la santé sur notre département.

SOMMAIRE :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA SANTE DANS LES DEUX-SEVRES p. 5

1. CONTEXTE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES p. 5
 - >> Caractéristiques de la population
 - >> L'offre de soins du territoire

2. ETAT DE SANTÉ DE LA POPULATION p. 14
 - >> Espérance de vie et taux de mortalité
 - >> Prévalence des pathologies et des maladies chroniques
 - >> Focus sur la santé mentale

3. ACCÈS AUX SOINS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE p. 25
 - >> Recours aux soins des bénéficiaires de la CPAM des Deux-Sèvres
 - >> Recours aux professionnels de santé
 - >> Focus sur la maternité
 - Les données démographiques
 - Suivi médical pendant la grossesse
 - Suivi médical du nourrisson
 - >> Focus sur les personnes en situation de handicap

4. ACCÈS À LA PRÉVENTION p. 35
 - >> La vaccination
 - La vaccination des nourrissons et des jeunes enfants
 - La vaccination des adolescents
 - La vaccination des adultes
 - >> Les dépistages des cancers
 - Le dépistage du cancer colorectal
 - Le dépistage du cancer du sein
 - Le dépistage du cancer du col de l'utérus
 - >> Autres thèmes de prévention
 - L'accompagnement des patients diabétiques
 - La lutte contre le tabagisme

LES PRIORITES NATIONALES DE PREVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE POUR 2026-2027 p. 45

1. Améliorer les taux de participation aux dépistages organisés des cancers p. 46

2. Renforcer la couverture vaccinale de la population p. 49

3. Améliorer le suivi périnatal et systématiser le dépistage précoce chez l'enfant p. 51

>> Améliorer le suivi des femmes enceintes, des parents et de leurs enfants
>> La prévention buccodentaire
>> Les dépistages précoces du langage et de la vue en milieu scolaire
>> La prévention du surpoids chez l'enfant et l'adolescent

4. La généralisation des bilans de prévention p. 55

5. La lutte contre les addictions p. 57

LES PRIORITES LOCALES DE PREVENTION DE LA CPAM DES DEUX-SEVRES p. 59

1. L'accompagnement des Jeunes p. 60

2. Renforcer la prévention et l'accompagnement en santé des femmes p. 64

3. Développer les actions de prévention pour les personnes en situation de handicap p. 68

4. Renforcer la prévention autour des pathologies chroniques prioritaires p. 71

TABLEAU DE SYNTHÈSE p. 74

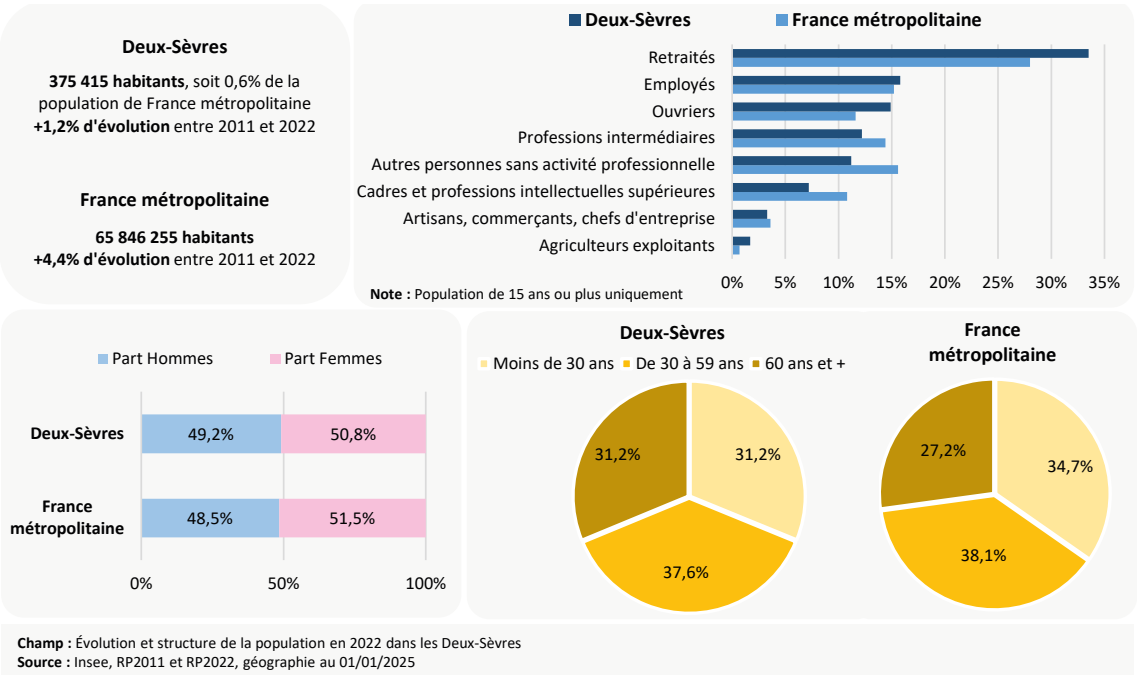
DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA SANTE DANS LES DEUX-SEVRES

1. Contexte du département des Deux-Sèvres

>> Caractéristiques de la population

La population des Deux-Sèvres s'élève à 375 415 individus en 2022 (date du dernier recensement), soit 0,6 % des habitants de France métropolitaine. Elle ne progresse que légèrement de 1,2 % entre 2011 et 2022, comparée au niveau national où elle augmente de 4,4% sur la même période.

Figure 1 - Population : Caractéristiques en 2022 (au global, par groupe socio-professionnel, par sexe et par classe d'âge)



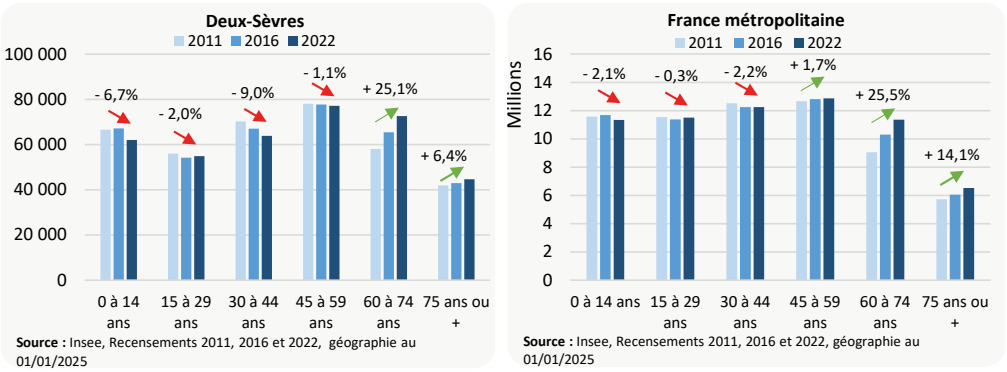
Champ : Évolution et structure de la population en 2022 dans les Deux-Sèvres
Source : Insee, RP2011 et RP2022, géographie au 01/01/2025

Sur le territoire, les femmes sont légèrement surreprésentées (50,8 %) comme au niveau national (51,5%). La population du département est également plus âgée, 31,2% des habitants ont 60 ans et plus contre 27,2 % au niveau national. A l'inverse, les individus de **moins de 30 ans représentent seulement 31,2%**, soit 3,5 points de moins qu'au niveau national (34,7%).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 5 28/09/2026 16:00:48

Concernant les groupes socio-professionnels (pour les individus de 15 ans et plus), les retraités sont la première catégorie dans les Deux-Sèvres (33,5%), suivi par les employés (15,8 %) et les ouvriers (14,9 %). Au niveau national, les trois premières catégories sont un peu différentes : les retraités (28%), les autres personnes sans activité professionnelle (15,6 %) et les employés (15,2 %). **Les retraités et les ouvriers sont donc surreprésentés en Deux-Sèvres.**

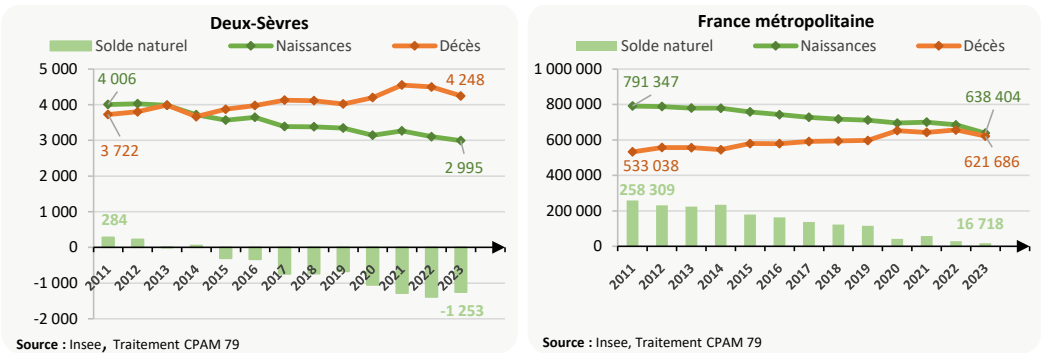
Figure 2 - Population : Structure et évolution par grande tranche d'âge entre 2011 et 2022)



Le nombre d'habitants sur le département est stable mais la structure de population change. En effet, entre 2011 et 2022, l'évolution est très différente selon les classes d'âges étudiées. Celles concernant les résidents de moins de 60 ans sont toutes en baisse. Par exemple, celle des personnes âgées de 30 à 44 ans est en diminution de 9% sur la période. A l'inverse, les classes d'âges des **habitants de 60-74 ans** et 75 ans et plus sont en **forte progression**, avec respectivement **+25,1 %** et +6,4 % de personnes.

L'évolution de la population du département est proche de celle de France métropolitaine, notamment pour la population des 60-74 ans qui augmente de 25,5 % au niveau national et celle des 75 ans et plus qui est en hausse de 14,1 %.

Figure 3– Population : Naissances et décès domiciliés entre 2011 et 2023



plan de prev 2026 2028 B5.indd 6 28/09/2026 16:00:48

La diminution du nombre de jeunes de moins de 15 ans est liée en partie à la baisse continue des naissances sur cette période. En effet, le nombre de naissances pour les résidents des Deux-Sèvres est passé de 4 006 en 2011 à 2 995 en 2023, soit une baisse de 25,2%. Dans le même temps, le nombre de décès a fortement progressé (+14,1 %), passant de 3 722 décès en 2011 à 4 248 en 2023.

Sur le département, le solde naturel [1] est négatif depuis 2014, c'est-à-dire que les décès sont plus nombreux que les naissances.

Concernant la France métropolitaine, jusque récemment le nombre de naissances était supérieur à celui des décès bien que l'écart se réduise depuis 2011 (solde naturel de 16 718 en 2023). C'est en 2026 que la bascule s'opère pour la France avec pour la première fois un solde négatif.

Concernant les caractéristiques socio-économiques et sanitaires de la population du département des Deux-Sèvres, les principales données disponibles sont présentées ci-après.

- **26 653 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) en 2025**, soit 8,1% de la population des Deux-Sèvres

Figure 4 – Bénéficiaires de la C2S en 2025

Territoires	Nombre de bénéficiaires	% de la population
CPTS du Niortais	11 720	10,0%
CPTS Thouarsais-Val-de-Thouet	2 965	8,3%
CPTS du Bocage Bressuirais	4 475	7,1%
CPTS Big Up Santé Gâtine	3 271	7,0%
CPTS Sud-Deux-Sèvres	4 160	6,6%
Total Deux-Sèvres	**26 653**	**8,1%**

Source : Erasme

A noter que la proportion départementale est nettement plus faible que celle observée au niveau national, avec un taux de 13% de bénéficiaires en France (Source : Ameli.fr, Points de repère n° 57. Octobre 2025), avec toutefois une disparité assez forte entre les territoires du département, celui du Niortais ayant une proportion bien plus élevée que les autres, notamment le Sud-Deux-Sèvres.

[1] **Solde naturel :** c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès

plan de prev 2026 2028 B5.indd 7 28/09/2026 16:00:49

- **1 264 enfants confiés à l'Aide Social à l'Enfance (ASE) au 31/12/2024.** Ils sont majoritairement en famille d'accueil (48,7%) et en établissements (39,6%). Au niveau régional et national, les enfants sont majoritairement en établissements, respectivement 43,4% et 40,3%.

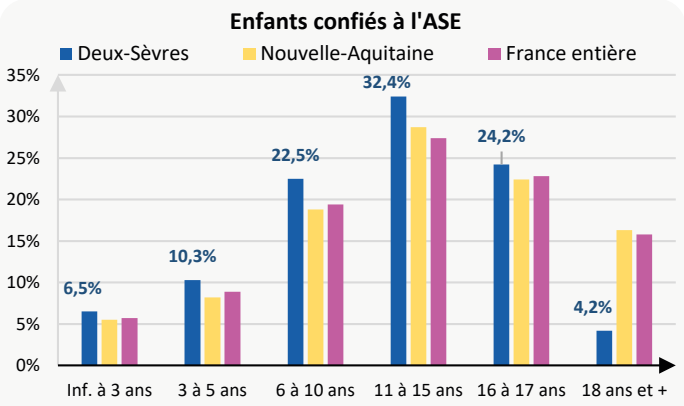
Figure 5 – Population - Personnes confiées à l'ASE par mode d'accueil principal

Mode d'accueil principal	Deux-Sèvres		Nouvelle-Aquitaine		France entière	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Familles d'accueil	*615*	*48,7%*	*7 441*	*36,9%*	*72 945*	*35,3%*
Établissements *	*501*	*39,6%*	*8 757*	*43,4%*	*83 270*	*40,3%*
Hébergements autonomes ou semi-autonomes **	*8*	*0,6%*	*415*	*2,1%*	*13 850*	*6,7%*
Autres ***	*140*	*11,1%*	*3 546*	*17,6%*	*36 690*	*17,7%*
Total enfants	**1 264**	**100,0%**	**20 159**	**100,0%**	**206 755**	**100,0%**

** maison d'enfants à caractère social, foyer départemental de l'enfance, pouponnière à caractère social, lieu de vie et d'accueil, village d'enfants, établissement sanitaire, établissement d'éducation spécialisé.*
*** foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs, internat scolaire, appartement, etc.*
**** placement auprès d'un accueillant durable et bénévole, placement chez la future famille adoptante, placement à domicile, attente du lieu d'accueil, etc.*
Source : Drees, enquête Aide sociale, au 31/12/2024

La première classe d'âge est celle des 11-15 ans sur le département (32,4% des enfants confiés), suivi par celle des 6-10 ans (22,5%). Cette répartition est similaire à celle de la région et de la France.
A noter une particularité sur le département, seulement une proportion de 4,2% des personnes confiées à l'ASE ont 18 ans ou plus contre environ 16% pour la région et la France entière.

Figure 6 – Population : Répartition par âge des enfants confiés à l'ASE



Champ : *Enfants confiés à l'ASE, France entière*
Source : *Dress, enquête Aide sociale, au 31/12/2024*

plan de prev 2026 2028 B5.indd 8 28/09/2026 16:00:49

Sur le département, on note également :

- **65 549 personnes en ALD en 2025,** soit 20% de la population des Deux-Sèvres.

Sur les 5 dernières années, la proportion de bénéficiaires en ALD progresse dans les Deux-Sèvres et en Nouvelle-Aquitaine. Plus en détail, le nombre de bénéficiaires en ALD sur le département a augmenté de 10,5%, alors que sur la même période la population du département est en hausse de seulement 1,4%, alors que la hausse de la proportion est très proche. Cette différence s'explique par la dynamique démographique, très faible sur le département, comparée à celle enregistrée par la Région dans son ensemble.

Figure 7 - Population : Evolution du taux de personnes en ALD en Deux-Sèvres et Nouvelle-Aquitaine

Territoire	Indicateur	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Deux-Sèvres	Nombre de personnes en ALD	59 318	60 461	62 325	64 017	65 549
	Part de personnes en ALD	18,4%	18,5%	19,1%	19,5%	20,0%
Nouvelle-Aquitaine	Part de personnes en ALD	19,2%	19,4%	19,9%	20,4%	20,9%

Source: DCGDR Région Nouvelle-Aquitaine

La proportion de personnes en ALD est légèrement plus faible dans les Deux-Sèvres que celle observée au niveau régional, avec un taux de 20,9% en Nouvelle-Aquitaine.

Figure 8 - Population : Evolution du taux de personnes en ALD en Deux-Sèvres et Nouvelle-Aquitaine

Territoires	Nombre de bénéficiaires	% de la population
CPTS Thouarsais-Val-de-Thouet	7 608	21,9%
CPTS Big Up Santé	9 539	20,7%
CPTS Sud-Deux-Sèvres	12 592	20,5%
CPTS du Niortais	23 318	20,3%
CPTS du Bocage Bressuirais	11 282	18,2%
Total Deux-Sèvres	**65 549**	**20,0%**

La répartition entre les territoires du département est relativement homogène pour le Sud et la Gâtine, alors que le Nord-Est se distingue par une proportion plus élevée et le Nord-Ouest nettement plus faible.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 9 28/09/2026 16:00:50

- **12 222 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) en 2025**

La proportion d'adultes bénéficiaires de l'AAH est équivalente de celle de Nouvelle-Aquitaine et de la France.

Figure 9 - Population : Bénéficiaires de l'AAH en 2025

Âge du demandeur	Deux-Sèvres		Nouvelle-Aquitaine		France entière	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Moins de 25 ans	*561*	*4,6%*	*9 268*	*4,8%*	*92 803*	*4,5%*
25-44 ans	*4 377*	*35,8%*	*68 607*	*35,2%*	*739 422*	*35,9%*
45-64 ans	*6 490*	*53,1%*	*103 642*	*53,2%*	*1 096 803*	*53,2%*
65 ans et plus	*794*	*6,5%*	*13 441*	*6,9%*	*132 503*	*6,4%*
Total adultes	**12 222**	**100,0%**	**194 958**	**100,0%**	**2 061 531**	**100,0%**

Source : CAF, Open Data, Juin 2025

La répartition par classe d'âge des allocataires adultes est similaire entre le département, la région et la France entière. En effet, pour tous ces territoires, plus de la moitié des bénéficiaires est âgé de 45 à 64 ans.

- **3 007 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**

La proportion d'enfant bénéficiaires de l'AEEH est équivalente de celle de Nouvelle-Aquitaine et de la France.

Figure 10- Population : Bénéficiaires de l'AEEH en 2025

Territoire	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine	France entière
Bénéficiaires AEEH	**3 007**	**44 747**	**517 662**

Source : CAF, Open Data, Juin 2025

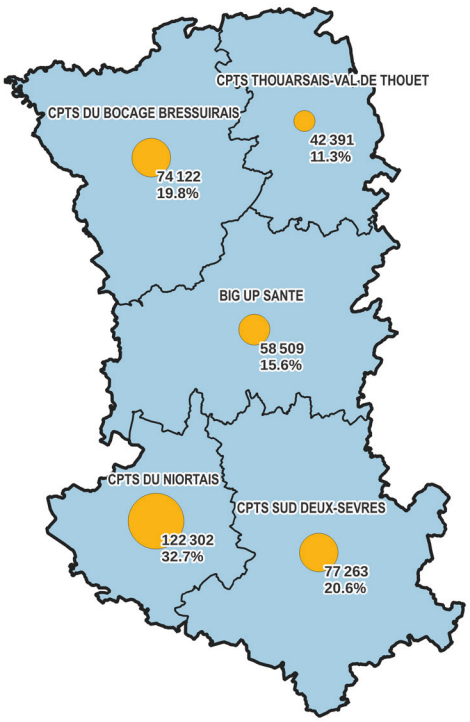
plan de prev 2026 2028 B5.indd 10 28/09/2026 16:00:50

>> L'offre de soins du territoire

Il existe 5 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur le département, avec par ordre décroissant d'habitants :

- **CPTS du Niortais**, 122 302 habitants (**32,7% des habitants du département**), dont 96,1% rattachés au régime général
- **CPTS Sud-Deux-Sèvres**, 77 263 personnes (**20,6%**) dont 81,3% du RG
- **CPTS du Bocage Bressuirais**, 74 122 individus (**19,8%**) dont 85,2% du RG
- **CPTS Big Up Santé**, 58 509 résidents, (**15,6%**) dont 79,8% du RG
- **CPTS Thouarsais-Val-de-Thouet**, 42 391 individus (11,3%) dont 84,2% du RG.

Figure 11 – Territoire : répartition des habitants par CPTS (En nombre et en pourcentage)



Source : INSEE, Recensement 2021, Traitement CPAM 79

Au global, sur le département, une proportion de 87,4 % des résidents est affiliée à la CPAM des Deux-Sèvres.

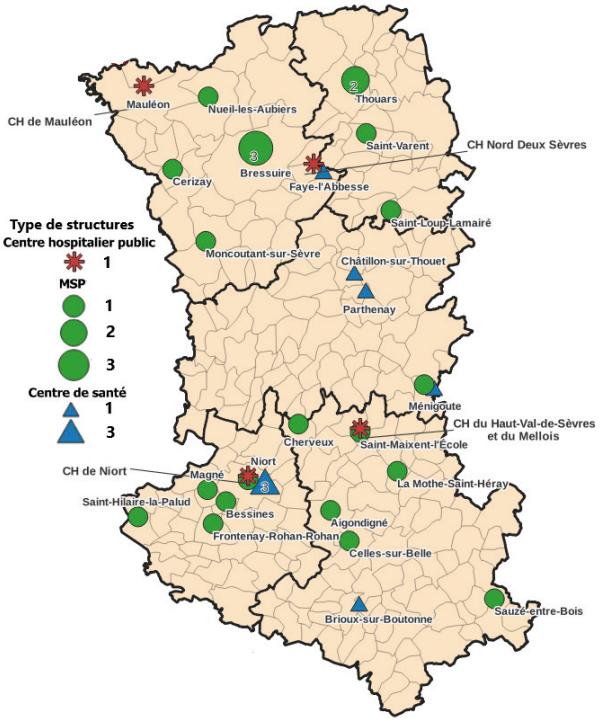
Ces 5 CPTS, qui couvrent l'ensemble du territoire Deux-Sévriens, ont vocation à regrouper l'ensemble des acteurs de santé du département : professionnels de santé libéraux, établissements de santé et leur personnel, établissements médico-sociaux et toutes les organisations qui concourent à l'offre de soins.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 11 28/09/2026 16:00:50

On dénombre fin 2025 sur le Département, 1 425 professionnels de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie.

Médecins Généralistes : 260
Médecins Spécialistes : 165
Chirurgiens-Dentistes : 138
Sage-Femmes : 46
Pharmaciens : 117
Laboratoires : 19
Infirmiers : 452
Masseurs-Kinésithérapeutes : 221
Pédicures-Podologies : 61
Orthophonistes : 46
Orthoptistes : 11
Fournisseurs LPP : 155
- Dont audioprothésistes : 32
- Dont opticiens : 81
Transporteurs sanitaires : 33
Transporteurs non sanitaires : 117

Figure 12 - Territoire : liste des principales structures de soins en 2025



En décembre 2025, le département des Deux-Sèvres dénombre **22 maisons de santé pluridisciplinaires** (MSP) et 3 de plus depuis, **8 centres de santé** (médical, polyvalent, dentaire ou infirmier), **33 établissements publics de santé et médicaux-sociaux dont 4 centres hospitaliers publics** (CH de Niort, CH du Haut-Val-de-Sèvres et du Mellois, CH Nord Deux-Sèvres et CH de Mauléon) des SSR et des HAD, **1 clinique privée** et **73 autres établissements de soins et médicaux-sociaux.**

Source : CPAM 79 - Erasme, données au 27/12/2025

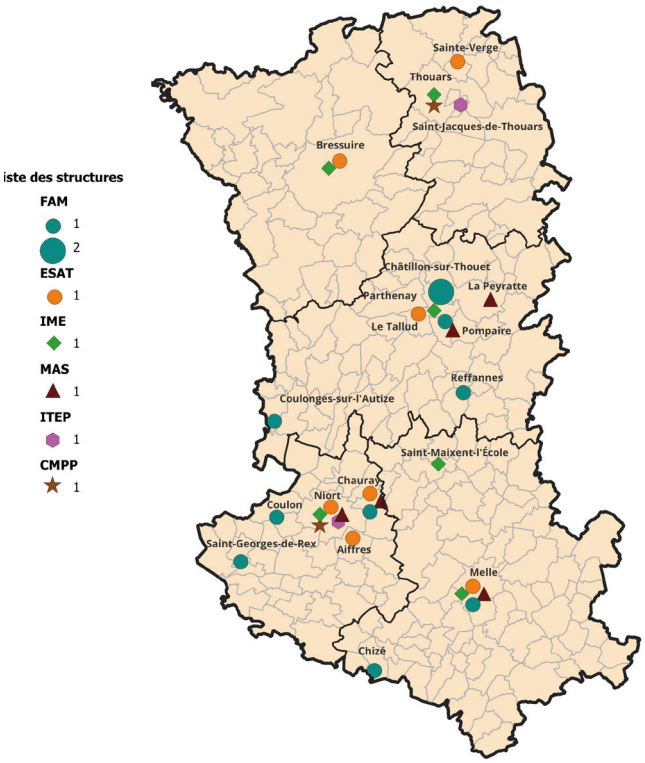
A noter, la particularité de la CPTS Big Up Santé qui couvre le centre du département et qui dispose sur son territoire de trois centres de santé (CDS), à Châtillon-sur-Thouet, Parthenay et Ménigoute et d'une seule MSP située à Ménigoute également, alors que reste du département compte de nombreuses MSP et très peu de CDS.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 12 28/09/2026 16:00:51

En 2026, 32 structures accueillant des personnes en situation de handicap sont présentes sur le département :

- **10 FAM** (Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés),
- **7 ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail),
- **6 IME** (Institut médico-éducatif),
- **5 MAS** (Maison d'accueil spécialisée),
- **2 ITEP** (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et
- **2 CMPP** (Centre médico-psycho-pédagogique).

Figure 13 - Territoire : liste des principales structures pour les personnes handicapées en 2025



Source : CPAM 79 - Erasme, données au 27/12/2025

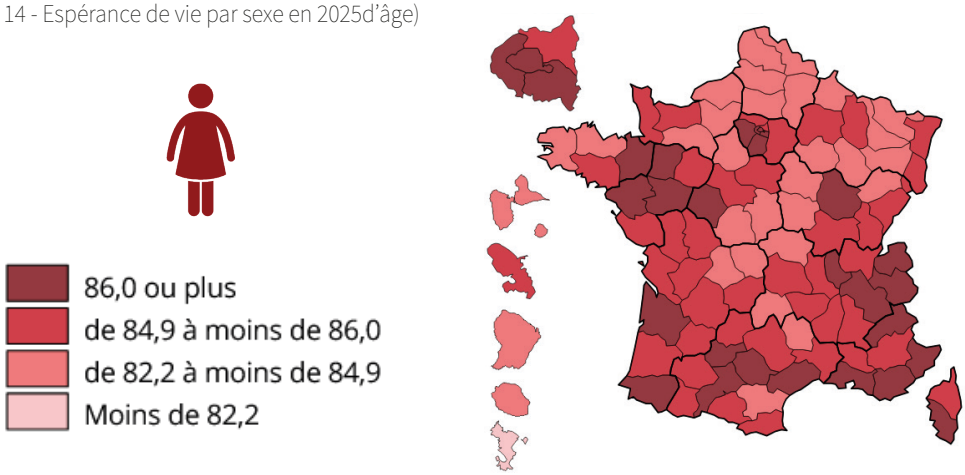
plan de prev 2026 2028 B5.indd 13 28/09/2026 16:00:52

2. ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

>> Espérance de vie et taux de mortalité [2]

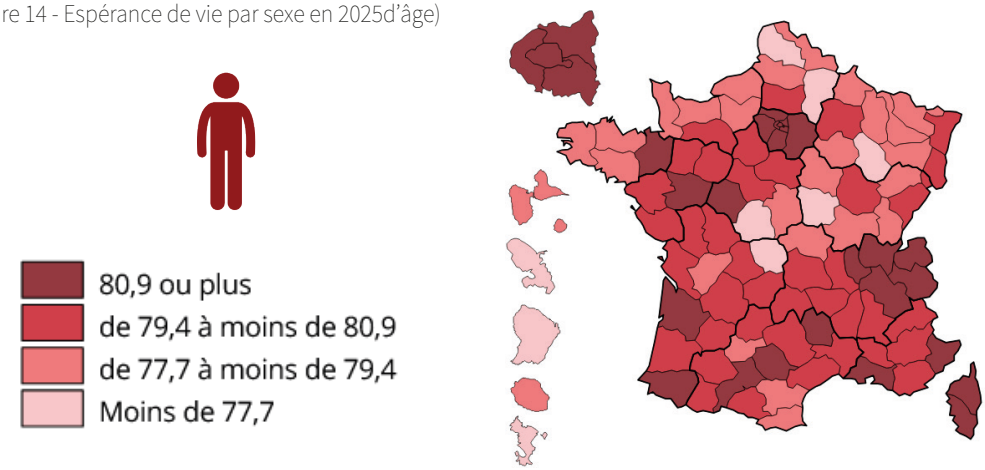
En 2025, **l'espérance de vie des femmes est de 85,3 ans en Deux-Sèvres**. Ce chiffre est légèrement en deçà de celui de la région Nouvelle-Aquitaine (85,8) et de celui de la France métropolitaine (85,9), pour laquelle l'espérance de vie varie de 83,2 ans dans l'Aisne à 87,6 dans les Hauts-de-Seine.

Figure 14 - Espérance de vie par sexe en 2025d'âge)



Du côté des **hommes, leur espérance de vie est de 79,4 ans sur le département**, un chiffre également légèrement plus faible que celui de la région (80,3) et que celui de la région France métropolitaine (80,4), pour laquelle l'espérance de vie varie de 76,9 ans dans l'Indre à 83,2 dans les Hauts-de-Seine.

Figure 14 - Espérance de vie par sexe en 2025d'âge)



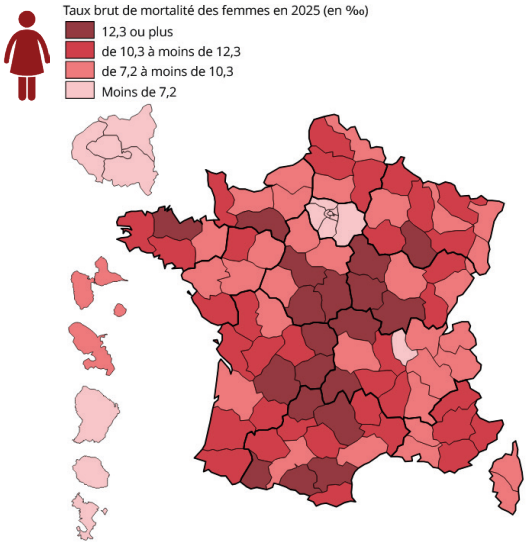
[2] Source : Insee, État civil, Estimations de population

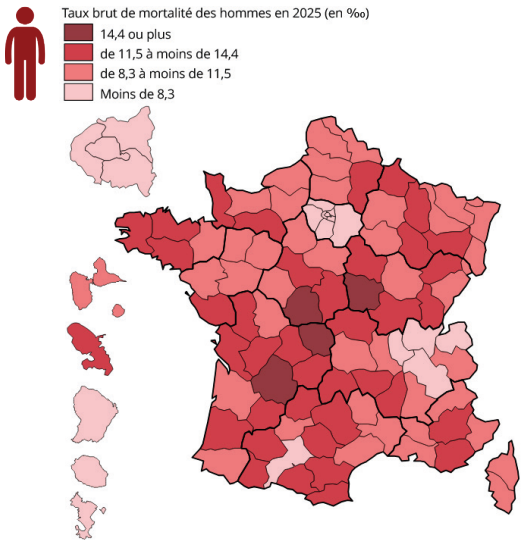
plan de prev 2026 2028 B5.indd 14 28/09/2026 16:00:52

Concernant le **taux de mortalité des femmes** en 2025, il est de **11,2 pour 1 000 habitants en Deux-Sèvres**. Il est proche de celui de la région Nouvelle-Aquitaine (10,9) mais nettement plus élevé que celui de la France métropolitaine (9,3). Ce taux varie de 4,9 en Seine-Saint-Denis à 17,4 dans la Creuse.

Pour le **taux de mortalité des hommes**, il est de **11,7 pour 1 000 habitants en Deux-Sèvres**. Il est proche de celui de la région Nouvelle-Aquitaine (11,4) mais nettement plus élevé que celui de la France métropolitaine (9,7). Ce taux varie de 5,8 en Seine-Saint-Denis à 17,4 dans la Creuse.

Figure 15 – Taux de mortalité par sexe en 2025



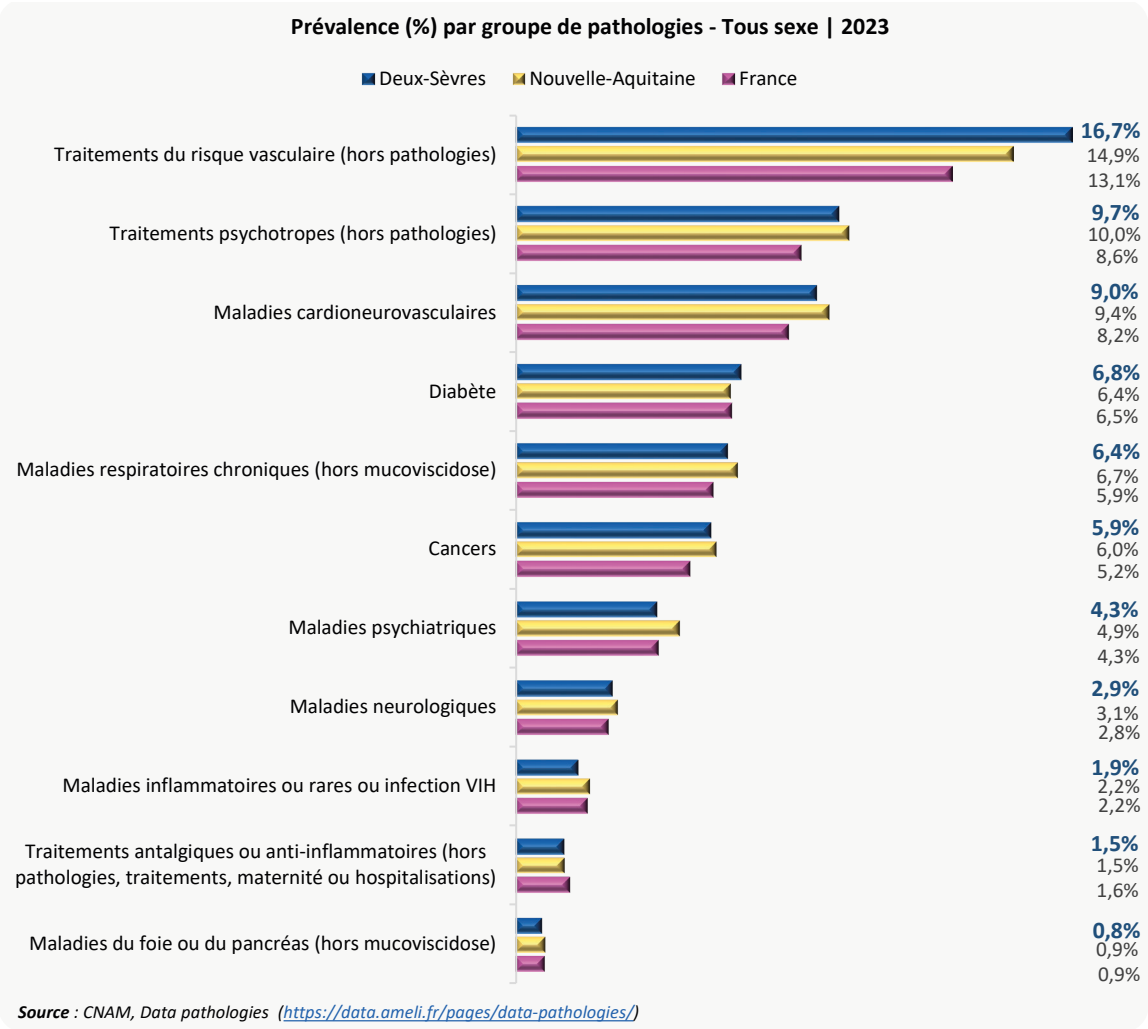


plan de prev 2026 2028 B5.indd 15 28/09/2026 16:00:52

>> Prévalence des pathologies et maladies chroniques

Pour mieux connaître l'état de santé de la population des Deux-Sèvres, les indicateurs liés aux principales pathologies et affections de longues durées sont présentés ci-dessous et leur prévalence.

Figure 16– Prévalence des principales pathologies dans les Deux-Sèvres, en Nouvelle-Aquitaine et en France (en %) en 2023



***Source** : CNAM, Data pathologies (https://data.ameli.fr/pages/data-pathologies/)*

Source : Data pathologies Cnam (https://data.ameli.fr/pages/data-pathologies/)

plan de prev 2026 2028 B5.indd 16 28/09/2026 16:00:54

Les prévalences notablement plus élevées en Deux-Sèvres par rapport à la Nouvelle-Aquitaine et à la France concerne :

- les **traitements du risque vasculaire**, où les Deux-Sèvres dépassent significativement la moyenne nationale (+3,6 points),
- le **diabète** (6,77 % vs 6,44 % NA et 6,48 % France) et
- les **maladies cardioneurovasculaires** (9,03 % vs 9,38 % NA — légèrement en dessous — mais supérieur à la France à 8,18 %).

Figure 17– Maladies chroniques : Prévalence des principaux types d'ALD (taux pour 100 000 habitants) en 2024

Type d'ALD	Deux-Sèvres		Nouvelle-Aquitaine
	Effectif	Prévalence pour 100 000	Prévalence pour 100 000
Diabète de type 1 et diabète de type 2 (ALD8)	19 580	5 114	4 619
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (ALD30)	14 680	3 819	3 822
Affections psychiatriques de longue durée (ALD23)	8 600	2 428	2 805
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves (ALD5)	8 580	2 223	2 276
Maladie coronaire (ALD13)	8 120	2 089	2 237

Source: Ameli

Dans les Deux-Sèvres, les deux principales maladies chroniques concernent le diabète et les tumeurs malignes, respectivement 19 580 et 14 680 individus sont concernés.

La prévalence du diabète est de 5 114 pour 100 000 habitants du département. Ce taux est similaire à celui de la France entière (5 120) mais nettement supérieur à celui de la région Nouvelle-Aquitaine (4 619). On note toutefois que pour les femmes, il y a un taux plus élevé que la région et la France.

Concernant la prévalence des tumeurs malignes, elle est plus élevée en Deux-Sèvres (3 819) et en Nouvelle-Aquitaine (3 822) qu'en France entière (3 574).

A noter également que 8 600 habitants du département ont une affection psychiatrique de longue durée. La prévalence est de 2 428 pour 100 000 habitants, un taux inférieur à celui observé dans la région (2 805) mais supérieur à la prévalence en France (2 323).

Les principales ALD chez les hommes du département sont liées aux maladies cardio-vasculaires, au diabète et au cancer.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 17 28/09/2026 16:00:54

Concernant les femmes, les principales ALD sont liées au cancer, au diabète et aux maladies cardio-vasculaires.

Figure 18– Maladies chroniques : Taux standardisés de mortalité prématurée, Décès avant 75 ans pour 100 000 habitants, années 2020-2022

	Hommes			Femmes		
Cause de décès avant 75 ans	**Deux-Sèvres**	**Nouvelle-Aquitaine**	**France métrop.**	**Deux-Sèvres**	**Nouvelle-Aquitaine**	**France métrop.**
Toutes causes dont :	**475,6**	**429,5**	**445,1**	**205,9**	**208,6**	**218,5**
Tumeurs	178,6	166,9	161,9	98,9	103,7	100,2
Décès liés à des pathologies dont le tabac est un facteur de risque *	91,5	85,0	85,3	31,8	33,6	31,5
Appareil circulatoire	72,0	63,7	66,7	23,0	21,9	24,5
Causes externes de morbidité et de mortalité	69,7	49,6	46,5	18,0	15,8	15,4
dont suicides	*31,4*	*20,0*	*18,3*	*6,7*	*5,9*	*5,8*
Décès liés à des pathologies dont l'alcool est un facteur de risque **	47,6	44,7	47,7	9,2	10,2	11,1

Source *: STATISS 2024 - Statistiques et indicateurs de la santé et du social en Nouvelle-Aquitaine*

** Cancer de la trachée, des branches et du poumon, d'une bronchite chronique et maladies pulmonaires obstructives ou d'une cardiopathie ischémique en cause initiale.*

*** Cirrhose du foie, d'une psychose alcoolique et alcoolisme ou d'un cancer des VADS comprenant les tumeurs malignes des lèvres, de la cavité buccale et du pharynx, de l'œsophage et du larynx en cause initiale.*

Concernant les décès prématurés, le taux est nettement plus élevé chez les hommes que les femmes sur le département, 475,6 décès avant 75 ans pour 100 000 habitants entre 2020 et 2022 pour les hommes contre 208,9 pour les femmes. Cette observation est similaire aux niveaux régional et national.

Sur le département, pour les hommes, le taux global de mortalité prématurée est supérieur à celui de la région et de la France. En détail, l'ensemble des taux de mortalité prématurée par cause est supérieur à ceux de la région et de la France. A titre d'exemple, le taux pour les tumeurs est de 178,6 en Deux-Sèvres contre 166,9 pour la région. De même, et le taux de mortalité prématuré pour les suicides est de 31,4 contre 20 en Nouvelle-Aquitaine.

Concernant les femmes, le taux global de mortalité prématurée est inférieur à celui de la région et de la France. Cependant, sur les décès liés à des maladies de l'appareil circulatoire et sur les causes externes de morbidité et de mortalité, les taux du département sont supérieurs à ceux de la région, respectivement 23 contre 24,5 et 18 contre 15,8.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 18 28/09/2026 16:00:54

La situation en termes de morbi-mortalité n'est pas homogène sur le département. Une analyse des territoires couverts par les CPTS permet d'affiner le diagnostic (voir tableau ci-après).

Figure 19 - Pathologies : Top 5 des par CPTS (taux sur la population consommante)

Taux de prévalence et nombre de patients concernés

Pathologies	Déppartement	Bocage Bressuirais	Thouarsais	Big Up Santé	Sud Deux-Sèvres
Diabète de type 1 et diabète de type 2	6.3%	5.9%	7.7%	6.6%	6.5%
		4 220 pat.	3 132 pat.	3 636 pat.	4 770 pat.
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	4.5%	4%	4.8%	4.8%	4.4%
		2 886 pat.	1 936 pat.	2 656 pat.	3 213 pat.
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.9%	3.1%	3.5%	3.1%	2.8%
		2 174 pat.	1 402 pat.	1 692 pat.	2 034 pat.
Maladie coronaire	2.7%	2.5%	2.8%	2.5%	2.6%
		1 766 pat.	1 115 pat.	1 381 pat.	1 922 pat.
Affections psychiatriques de longue durée	2.6%	2.2%	2.2%	1.8%	2%
		1 539 pat.	880 pat.	1 005 pat.	1 464 pat.

Pathologies	Niortais
Diabète de type 1 et diabète de type 2	5.6%
	7 058 pat.
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	4.3%
	5 404 pat.
Affections psychiatriques de longue durée	3.3%
	4 120 pat.
Maladie coronaire	2.4%
	3 055 pat.
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.3%
	2 893 pat.

Sur 4 des 5 CPTS du département, les principales pathologies sont, par ordre décroissant, le diabète, les tumeurs malignes, les insuffisances cardiaques grave, les maladies coronaires et les affections psychiatriques de longue durée.

Pour la CPTS du niortais, elle présente des taux d'incidence inférieurs à ceux du département pour le diabète (5,6% contre 6,3%), les tumeurs malignes (4,3% contre 4,5%), les insuffisances cardiaques grave (2,3% contre 2,9%), les maladies coronaires (2,4% contre 2,7%). Par contre, les affections psychiatriques de longue durée sont la troisième pathologie la plus courante avec un taux d'incidence de 3,3% contre 2,6% sur le département.

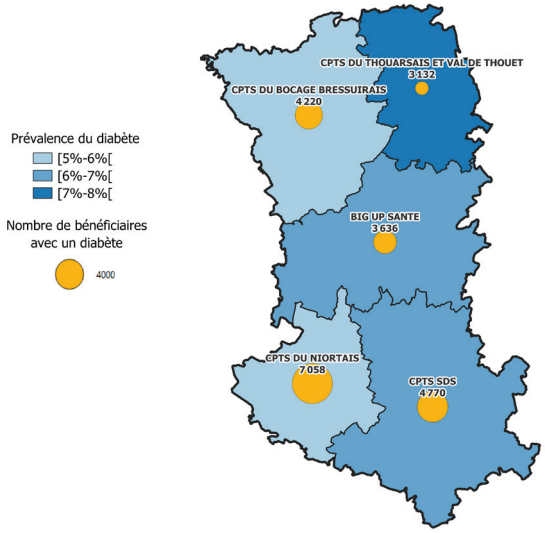
Dans le détail, certains indicateurs ressortent comme mauvais sur le département.

Le taux de décès suite à un cancer colorectal est de 2,9 sur le département (hommes et femmes confondus), et concerne 134 assurés, contre un taux en France de 2,6.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 19 28/09/2026 16:00:54

Concernant la santé mentale, l'incidence des affections psychiatriques chez les hommes (c'est-à-dire les nouveaux patients concernés au cours d'une année) est supérieure sur le département : 21 contre 18,1 en France, 363 hommes sont concernés. De même, les hospitalisations pour tentative de suicide chez les hommes et les femmes sont supérieures sur le département en 2021, 13,3 contre 11,8 au niveau national.

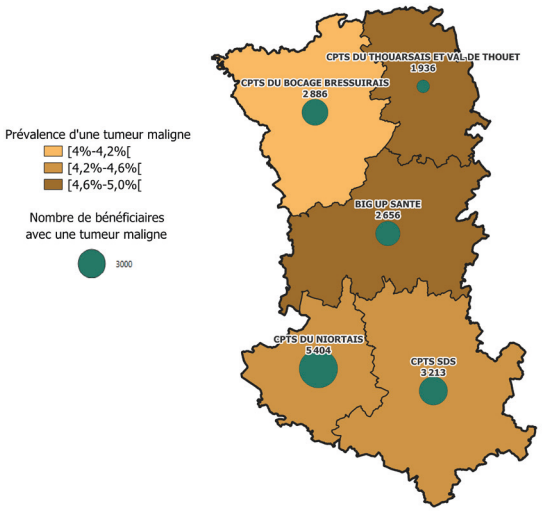
Figure 20- Nombre de bénéficiaires prise en charge pour un diabète et taux standardisé par CPTS en 2025



La CPTS avec le plus de bénéficiaires ayant le diabète est la CPTS du Niortais avec 7 058 personnes concernées en 2025, suivi par la CPTS Sud-Deux-Sèvres (SDS) avec 4 770 individus.

En termes de prévalence, **la CPTS du Thouarsais-Val-de-Thouet** est la plus touchée avec 7,7% des personnes protégées qui ont du diabète.

Figure 21-Nombre de bénéficiaires prise en charge pour un cancer et taux standardisé par CPTS en 2025



Concernant les tumeurs malignes, la CPTS avec le plus de malades est la CPTS du Niortais avec 5 404 personnes concernées en 2025, suivi par la CPTS Sud-Deux-Sèvres avec 3 213 individus.

En termes de prévalence, **les CPTS du Thouarsais-Val-de-Thouet et Big Up Santé sont les plus impactées** avec dans les deux territoires, 4,8% des personnes protégées qui ont un cancer.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 20 28/09/2026 16:00:56

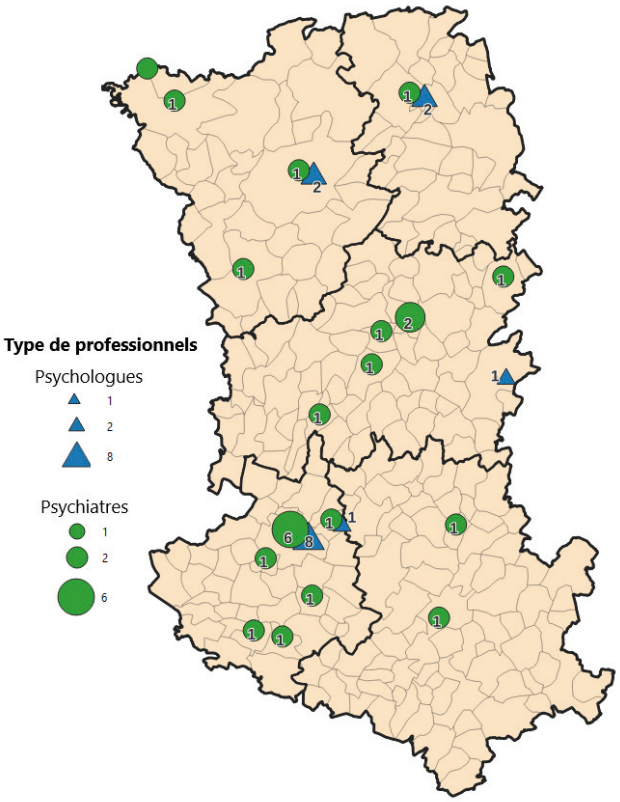
>> Focus sur la santé mentale

Au 1er décembre 2025, les Deux-Sèvres dénombre 14 psychiatres et 18 psychologues conventionnés sur son territoire, majoritairement implantés à Niort (6 psychologues et 8 psychiatres).

A noter également que 115 psychologues (en libéral ou salarié) exercent en non conventionnés sur le département en 2025.

Concernant l'exercice libéral uniquement, les psychologues (conventionnés ou non) sont 97 sur le département en 2025, soit une densité de 25,9 professionnels pour 100 000 habitants. Cette densité départementale est inférieure à celle de la région Nouvelle-Aquitaine, 41,6, avec un maximum en Gironde 62,1 et un minimum en Creuse, 17,7 (Source DREES).

Figure 22- Psychiatres et Psychologues conventionnés : répartition sur le département



plan de prev 2026 2028 B5.indd 21 28/09/2026 16:00:56

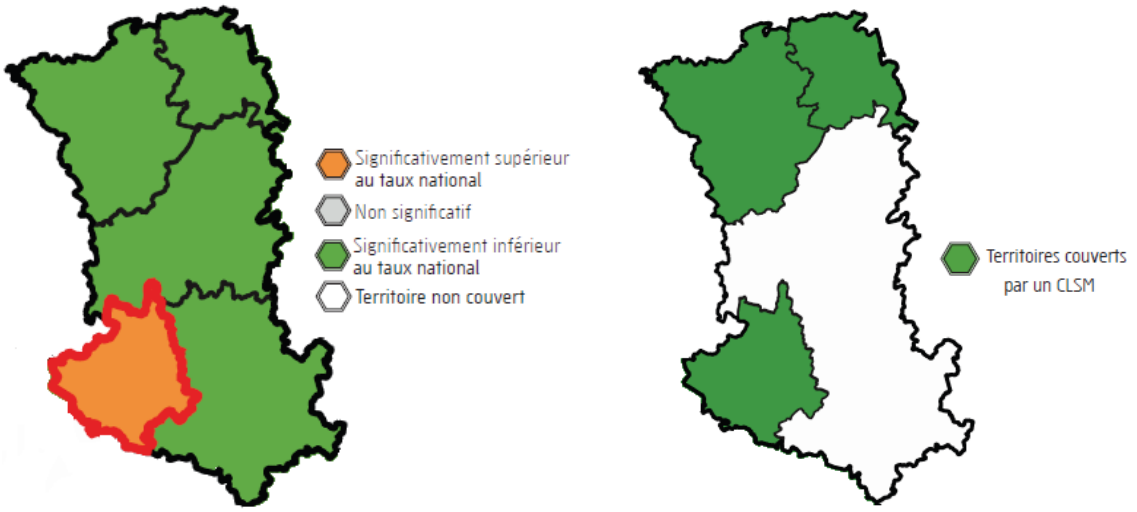
En 2024, 1 071 assurés du département ont bénéficié d'un bilan initial et 1 051 de séances d'accompagnement en présentiel.

Figure 23– Psychologues : actes remboursés en 2024 pour leur activité (Assurés du département)

Année 2024	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actes
Bilan initial (EEP)	1 071	1 100
Séance d'accompagnement psychologique (APS)	1 051	4 613
Séance d'accompagnement psychologique à distance (PSS)	15	60
Bilan psychologue (BPS)	8	9
Séance psychologue (BSP)	4	26
Total	**1 269**	**5 808**

En 2023, le territoire couvert par le CLS (contrat local de santé) du Niortais présente un taux de bénéficiaires pris en charge pour une maladie psychiatrique supérieur au taux national (497,8 pour 10000 consommants de soins contre 420,7 en France). Les 4 autres territoires couverts par un CLS ont des taux significativement plus faibles, y compris par rapport à la moyenne nationale.

Figure 24 - Bénéficiaires pris en charge pour une maladie psychiatrique en 2023 par CLS signés au 01/11/2025 et Conseils locaux de santé mentale (CLSM) au 01/11/2025



A noter que dans les Deux-Sèvres, les CLS correspondent pratiquement au même périmètre géographique que les CPTS (à l'exception du territoire d'Airvault Saint-Loup).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 22 28/09/2026 16:00:56

En 2023, sur le département, on dénombre 15 639 personnes pris en charge pour une maladie psychiatrique, dont 12% ont moins de 25 ans et 33% ont 65 ans ou plus. La majorité habite sur le CLS du Niortais (6 562 bénéficiaires).

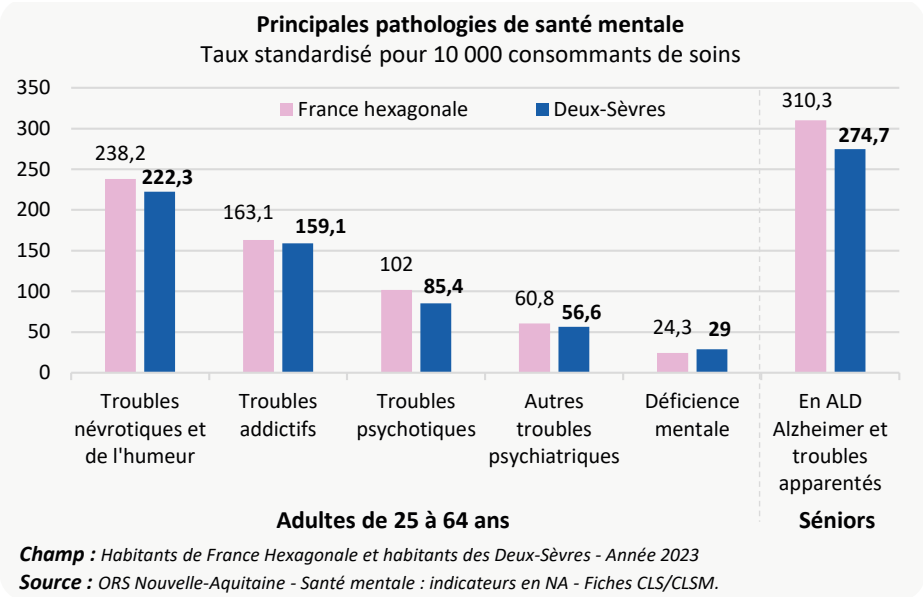
Figure 25-Nombre de bénéficiaires pris en charge pour maladie psychiatrique par zone de Contrat Local de Santé en 2023

Classe d'âge	Deux-Sèvres	Répartition par classe d'âge	Territoire			
			CLS/CLSM Niortais	CLS Mellois en Poitou et Haut Val de Sèvre	CLS/CLSM Bocage Bressuirais	CLS Pays de Gâtine
Tous âges confondus	**15 639**	**100%**	**6 562**	**2 683**	**2 555**	**2 434**
0 à 14 ans	**1 954**	**12%**	783	315	376	283
25 à 64 ans	**8 584**	**55%**	3 722	1 449	1 398	1 263
65 ans ou +	**5 101**	**33%**	2 057	919	781	888

Source : ORS Nouvelle-Aquitaine

La principale pathologie soignée est celle concernant les troubles névrotiques et de l'humeur suivi par celle des troubles addictifs. Les taux observés sont similaires entre la France et les Deux-Sèvres. Chez les séniors, la principale pathologie observée est Alzheimer et les troubles apparentés.

Figure 26- Santé mentale - Comparaison France - Deux-Sèvres

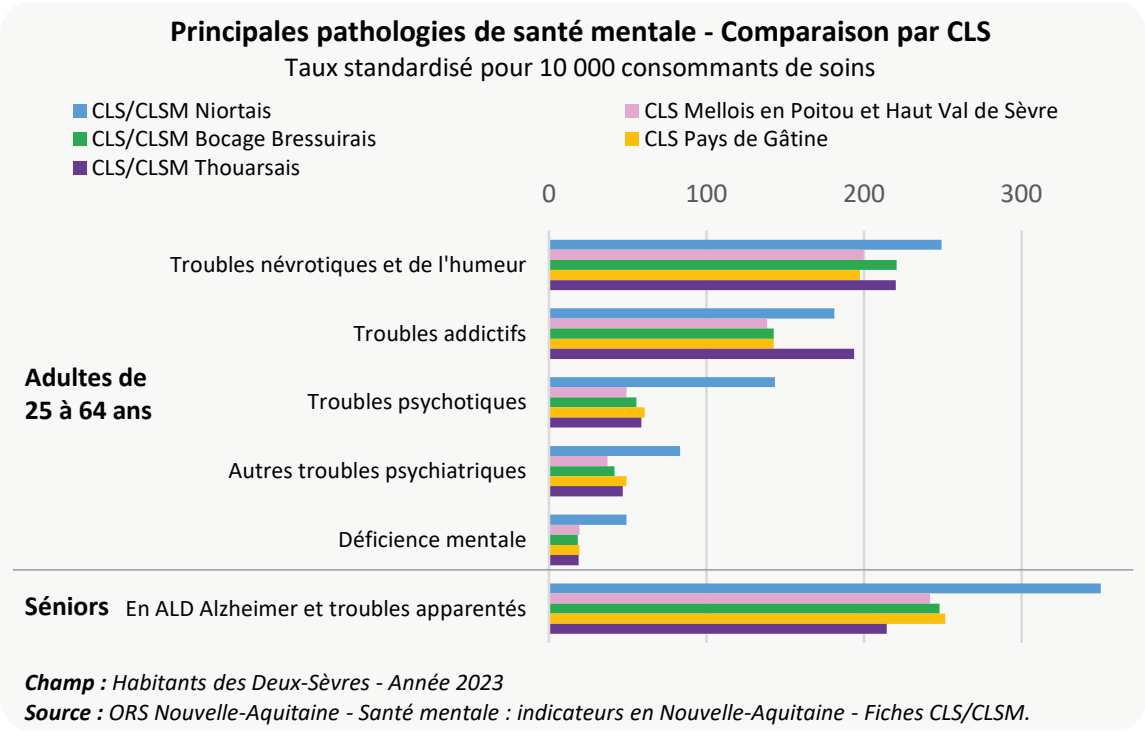


Champ : *Habitants de France Hexagonale et habitants des Deux-Sèvres - Année 2023*
Source : *ORS Nouvelle-Aquitaine - Santé mentale : indicateurs en NA - Fiches CLS/CLSM.*

plan de prev 2026 2028 B5.indd 23 28/09/2026 16:00:57

En comparant les territoires couverts par les CLS des Deux-Sèvres, on constate que celui du CLS du Niortais est plus concerné que ceux des autres CLS quelle que soit la pathologie de santé mentale.

Figure 27- Santé mentale - Comparaison par CPTS



Champ : *Habitants des Deux-Sèvres - Année 2023*
Source : *ORS Nouvelle-Aquitaine - Santé mentale : indicateurs en Nouvelle-Aquitaine - Fiches CLS/CLSM.*

plan de prev 2026 2028 B5.indd 24 28/09/2026 16:00:57

3. ACCÈS AUX SOINS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE

>> Recours aux soins des bénéficiaires de la CPAM des Deux-Sèvres

Accès à un médecin traitant

Dans les Deux-Sèvres, 13,2 % de la population âgée de 16 ans ou plus du régime général n'a pas de médecin traitant déclaré en 2025. Ce chiffre est proche de celui de la Nouvelle-Aquitaine (13,0%) et inférieur à celui de la France entière (16,7%).

Figure 28 - Accès aux soins : Part de bénéficiaires de 16 ans et + sans médecin traitant

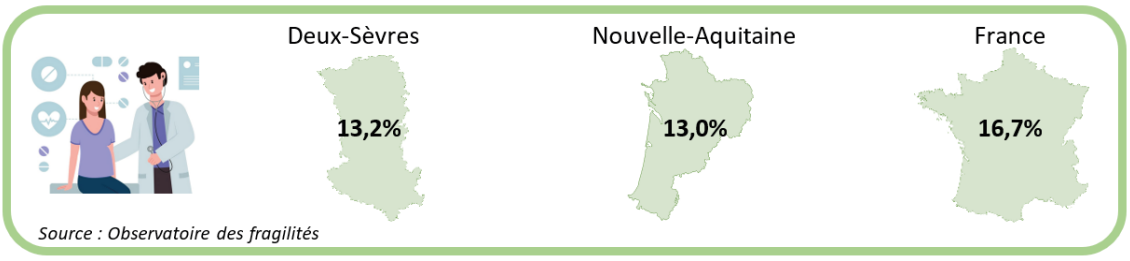
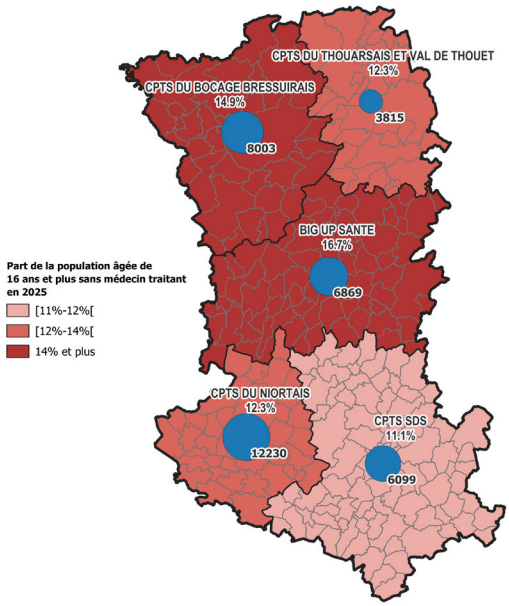


Figure 29 - Suivi médical : Proportion de bénéficiaires sans médecin traitant par CPTS en 2025
Source : Observatoire des fragilités



La population se situant sur le territoire de la CPTS Big Up Santé présente le taux de personnes sans médecin traitant le plus élevé avec 16,7 %, correspondant à 6 869 personnes.

A l'inverse la CPTS du Sud Deux-Sèvres ne présente qu'une part de 11,1% d'assurés sans médecin traitant, correspondant à 6 099 individus.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 25 28/09/2026 16:00:58

Figure 30 – Personnes en ALD et personnes bénéficiant de la C2S sans Médecin Traitant en Deux-Sèvres

Territoires	Personnes en ALD (17 ans et plus)		Personnes bénéficiant de la C2S (17 ans et plus)	
	Nombre **sans médecin traitant**	% des personnes en ALD	Nombre **sans médecin traitant**	% des personnes avec C2S
CPTS du Bocage Bressuirais	570	5,2%	472	16,3%
CPTS Big Up Santé	422	4,6%	377	16,3%
CPTS Sud-Deux-Sèvres	492	4,0%	401	13,6%
CPTS du Niortais	840	3,7%	1 392	17,1%
CPTS Thouarsais-Val-de-Thouet	244	3,3%	333	15,8%
Total Deux-Sèvres	**2 597**	**4,1%**	**2 975**	**16,2%**

Source : Erasme

La mobilisation des CPTS et de la CPAM pour l'accès au médecin traitant s'est concentré sur ces 2 catégories de population prioritaires.

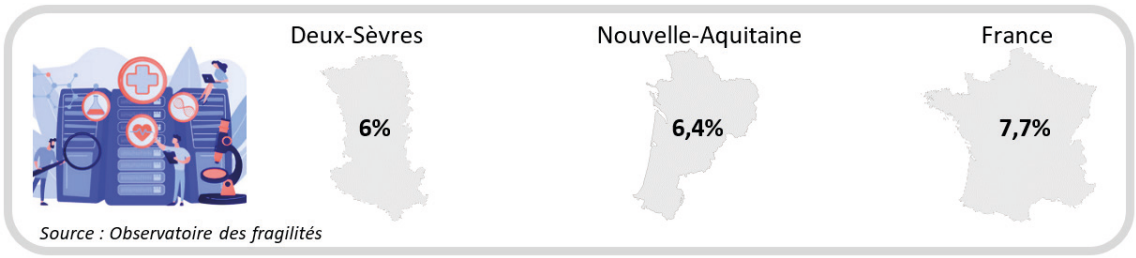
Confronté à une démographie médicale défavorable, des résultats significatifs ont toutefois été obtenus, notamment pour les personnes en ALD, ce qui a permis d'infléchir la tendance des dernières années et d'interrompre la dégradation continue.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 26 28/09/2026 16:00:58

Accès aux soins

Sur le département, en 2025, une proportion de 6 % de la population âgée de 16 ans ou plus du régime général n'a pas eu de soins au cours des 24 derniers mois. Cette part est inférieure à celles de la Nouvelle-Aquitaine, 6,4%, et de la France entière (7,7%).

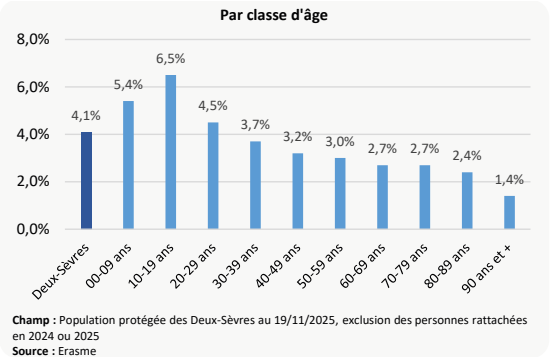
Figure 31 - Accès aux soins : Part de bénéficiaires de 16 ans et + sans soins depuis 2 ans



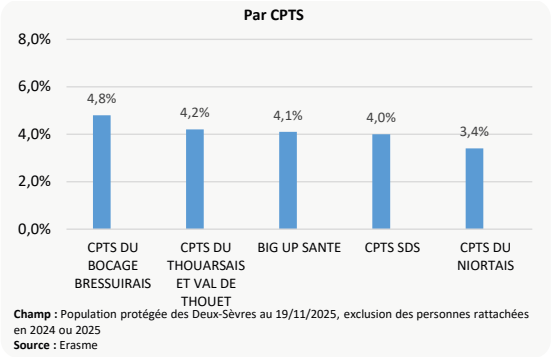
Source : Observatoire des fragilités

Avec les données issues des bases de la CPAM, les graphiques ci-après présentent le recours aux soins par classe d'âge et par CPTS. Ils illustrent le fait pour un assuré d'avoir eu des remboursements pour des soins chez un professionnel de santé (ou un établissement de santé) ou pour des délivrances de produits de santé, notamment médicaments.

Figure 32 - Proportion de la population qui n'a pas eu de soins au cours des deux dernières années



Champ : Population protégée des Deux-Sèvres au 19/11/2025, exclusion des personnes rattachées en 2024 ou 2025
Source : Erasme



Champ : Population protégée des Deux-Sèvres au 19/11/2025, exclusion des personnes rattachées en 2024 ou 2025
Source : Erasme

Au cours des 24 derniers mois, 4,1% de la population protégée des Deux-Sèvres n'a pas eu recours à des soins, tous âges confondus. La population la plus concernée est celle des bénéficiaires âgées de moins de 30 ans. A l'inverse, seulement 1,4% des bénéficiaires âgées d'au moins 90 ans n'ont pas eu de soins.

Concernant la répartition géographique, au sein de la CPTS du niortais seulement 3,4% des assurés n'ont pas eu recours à des soins contre 4,8% pour la CPTS du bocage bressuirais.

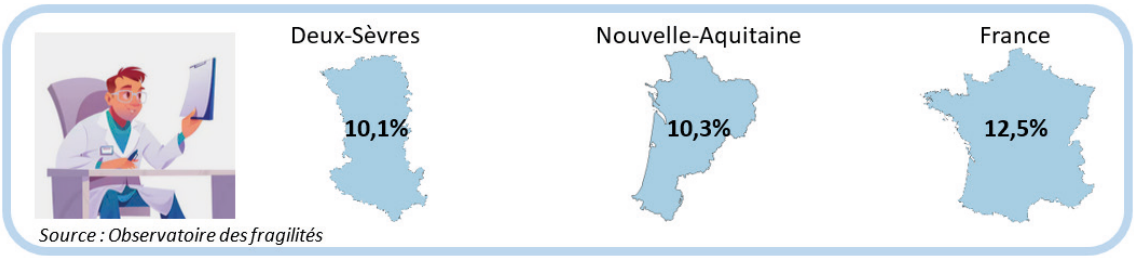
plan de prev 2026 2028 B5.indd 27 28/09/2026 16:00:58

>> Recours aux professionnels de santé

Accès à un médecin généraliste

En 2025, sur le territoire, **10,1 % de la population âgée de 16 ans ou plus du régime général n'a pas eu d'actes de généraliste au cours des 24 mois précédents**. Cette part est inférieure à celles de la Nouvelle-Aquitaine (10,3%) et de la France entière (12,5%).

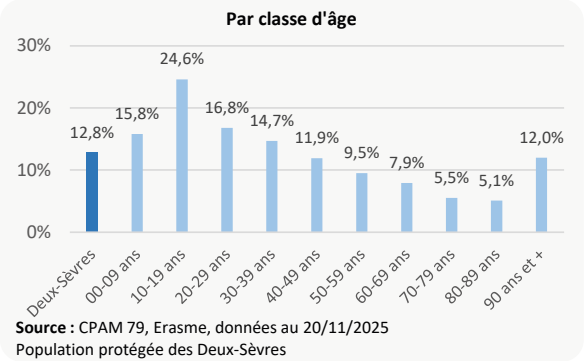
Figure 33 - Accès aux soins : Part de bénéficiaires de 16 ans et + sans consultation chez un médecin généraliste



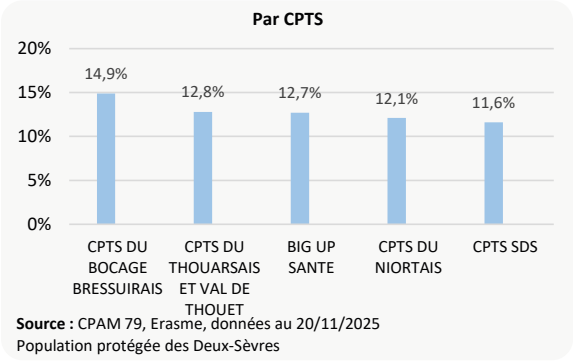
Source : Observatoire des fragilités

A partir des données de la CPAM sur la totalité de la population, le taux est de 12,8%, soit un total de 42 151 personnes. Les jeunes de 10 à 19 ans sont ceux qui ont le moins recours, avec 1 sur 4 qui n'a pas vu un généraliste sur les 24 derniers mois. Concernant le territoire, sur la CPTS du bocage bressuirais, le taux de non recours est le plus élevé et atteint 14,9%.

Figure 34 - Accès aux soins : Taux de non recours aux généralistes (sur deux ans) en 2025 au sein de la population générale



Source : CPAM 79, Erasme, données au 20/11/2025
Population protégée des Deux-Sèvres



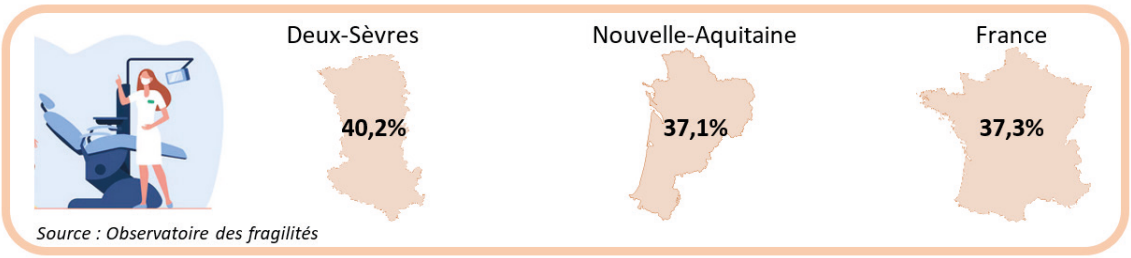
Source : CPAM 79, Erasme, données au 20/11/2025
Population protégée des Deux-Sèvres

plan de prev 2026 2028 B5.indd 28 28/09/2026 16:00:59

Accès à un chirurgien-dentiste

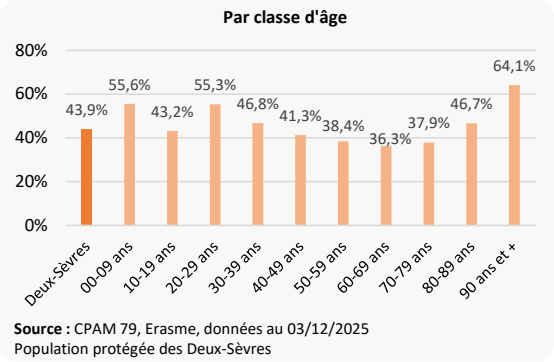
En 2025, sur le territoire, **40,2% de la population âgée de 16 ans ou plus du régime général n'a pas eu de soins dentaires au cours des 24 mois précédents**. Cette part est supérieure à celles de la Nouvelle-Aquitaine (37,1%) et de la France entière (37,3%).

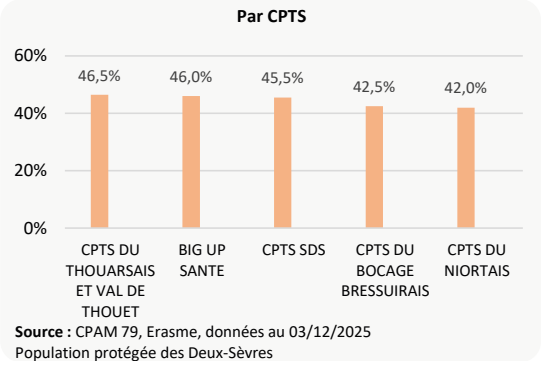
Figure 35 - Accès aux soins - Part de bénéficiaires de 16 ans et + sans soins dentaires



A partir des données de la CPAM sur la totalité de la population, le taux est de 43,9% des assurés du département qui n'a pas eu recours à un dentiste (libéraux ou en CDS), soit un total de 140 000 personnes. Les jeunes de 20 à 29 ans sont ceux qui ont le moins recours avec 55,3% sans soins dentaires sur les 24 derniers mois. Concernant le territoire, sur la CPTS Thouarsais-Val-de-Thouet, le taux de non recours atteint 46,5%.

Figure 36 – Accès aux soins : Taux de non recours aux chirurgiens-dentistes (sur deux ans) en 2025 au sein de la population générale





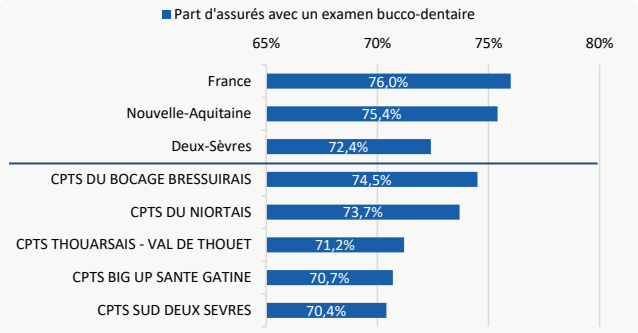
plan de prev 2026 2028 B5.indd 29 28/09/2026 16:00:59

Prévention bucco-dentaire chez les jeunes

En France, trois enfants sur quatre de moins de 16 ans a bénéficié d'un acte dentaire entre juillet 2024 et juin 2025.

Dans les Deux-Sèvres, la proportion est sensiblement plus basse et atteint 72,4 %.

Figure 37 – Accès aux soins : Examen bucco-dentaire chez les moins de 16 ans en France, sur le département et par CPTS



Champ : Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins un acte dentaire dans les 18 mois et le nombre d'enfants de moins de 16 ans
Source : Rézone, DCIR/SNDS/SNIIRAM, Année glissante du 01/07/2024 au 30/06/2025

Une forte disparité existe entre les différentes CPTS. Le taux le plus bas est observé dans pour les assurés se situant dans la CPTS Sud Deux-Sèvres, à 70,4% et le taux le plus élevé est observé pour ceux de la CPTS du Bocage Bressuirais, à 74,5%.

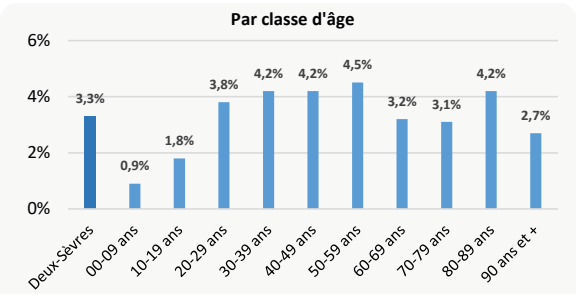
Recours aux psychologues

Concernant l'accès à un **psychologue ou à un psychiatre**, au cours des deux dernières années, une proportion **de 3,3%** des assurés du département y a eu **recours**, soit un total de **10 996 personnes**. Les **assurés de 50 à 59 ans** sont ceux qui ont le plus recours.

Concernant le territoire, sur la CPTS du niortais, le taux de recours est de 4,5%, ce qui est cohérent avec la situation de cette zone en termes de santé mentale comme décrit précédemment.

En 2024, 1 071 bilans initiaux et 1 051 séances d'accompagnement ont été réalisés pour les assurés du département par les psychologues dans le cadre du programme « Mon Soutien Psy ».

Figure 38 – Accès aux soins : Psychiatres et Psychologues - Taux de recours au cours des deux dernières années



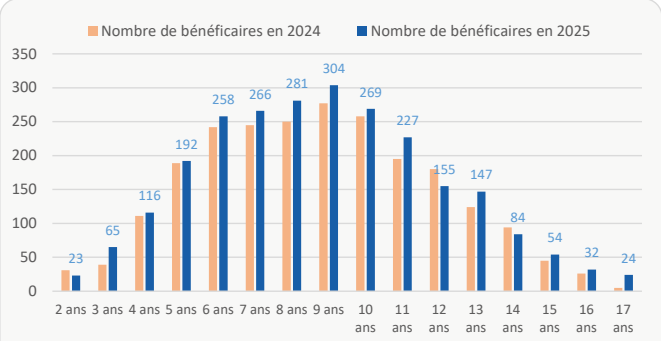
Source : CPAM 79, Erasme, données au 03/12/2025
Population protégée des Deux-Sèvres

plan de prev 2026 2028 B5.indd 30 28/09/2026 16:00:59

Recours aux orthophonistes chez les jeunes

Sur la tranche d'âge des 3 à 17 ans, une proportion de 5,8% des jeunes des Deux-Sèvres a eu recours à un orthophoniste. Cette part est nettement moins élevée qu'au niveau régional ou national, principalement du fait d'une insuffisance importante d'orthophonistes sur le département.

Figure 39 - Accès aux soins : Nombre de bénéficiaires chez un orthophoniste par âge en 2024 et 2025 en Deux-Sèvres



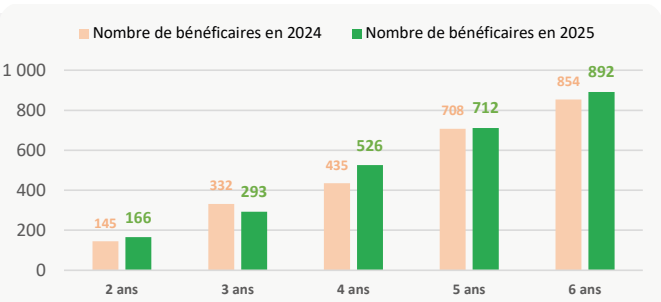
Source : CPAM 79, Erasme
Population protégée des Deux-Sèvres

En 2025, **2 497 jeunes âgés entre 2 et 17 ans du département ont consulté un orthophoniste**. Ce chiffre est en progression par rapport à 2024 où 2 311 jeunes avaient consulté

Recours aux ophtalmologues chez les jeunes

Chez les jeunes âgés de moins de 16 ans des Deux-Sèvres, une proportion de 27% d'entre eux a eu recours à un ophtalmologue, correspond à 16 195 bénéficiaires. Cette part est plus élevée qu'au niveau régional ou national.

Figure 40 - Accès aux soins : Nombre de bénéficiaires chez un ophtalmologue par âge en 2024 et 2025 en Deux-Sèvres



Source : CPAM 79, Erasme
Population protégée des Deux-Sèvres

En 2025, **2 589 jeunes âgés entre 2 et 6 ans ont consulté un ophtalmologue sur le département.**

Ce chiffre est en progression par rapport à 2024 où 2 474 jeunes avaient consulté

plan de prev 2026 2028 B5.indd 31 28/09/2026 16:00:59

>> Focus sur la maternité

Les données démographiques

En 2025, un total de 2 434 femmes affiliées à la CPAM des Deux-Sèvres a accouché. La majorité habite sur le territoire de la CPTS du Niortais (847) et sur la CPTS du bocage bressuirais (516).

Figure 41- Lieu de résidence des femmes ayant accouchées en 2025

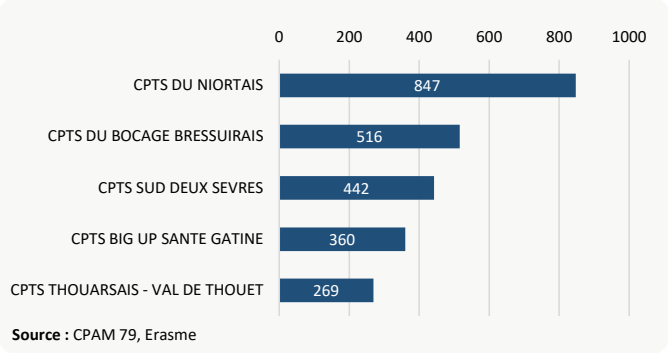
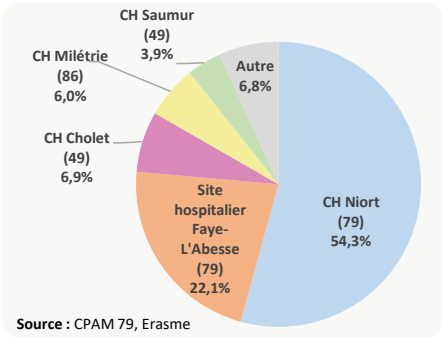


Figure 42 - Maternité - Lieu d'accouchement des assurées des Deux-Sèvres



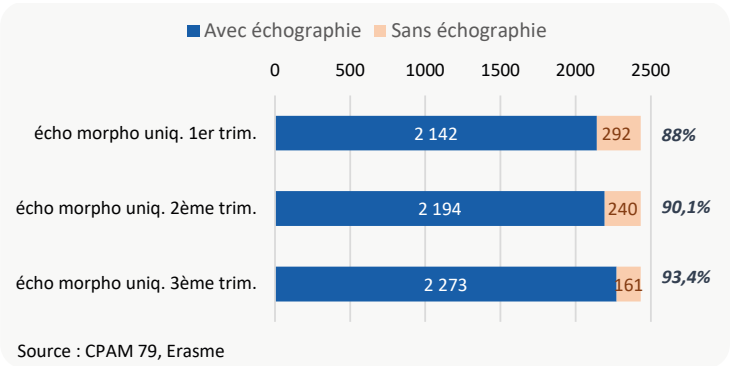
Ces accouchements ont eu lieu en majorité au CH de Niort (54,3%) et sur le site hospitalier de Faye-l'Abbesse (22,1%).

A noter qu'un nombre de femmes conséquent accouchent dans les départements limitrophes des Deux-Sèvres (49 et 86 notamment).

Suivi médical pendant la grossesse

En 2025, presque l'ensemble des femmes a réalisé les trois échographies morphologiques recommandées durant leur grossesse. Pour l'échographie du 1er trimestre, une proportion de 88% des femmes l'a effectuée. Cette part monte à 93,4% pour l'échographie du 3ème trimestre.

Figure 43- Maternité - Proportion des femmes qui ont réalisées une échographie par trimestre.



plan de prev 2026 2028 B5.indd 32 28/09/2026 16:00:59

Suivi médical du nourrisson

Concernant les enfants nés en 2025, plus de 9 sur 10 ont vu un médecin généraliste ou un pédiatre au cours des 3 premiers mois de leur vie. Plus en détail, une part de 51,2% a vu un généraliste et un pédiatre, 30% ont vu qu'un généraliste, 11,9% n'ont vu qu'un pédiatre et 7% n'ont ni vu de médecin ni de pédiatre. A noter que nous n'avons pas les données des consultations en PMI.

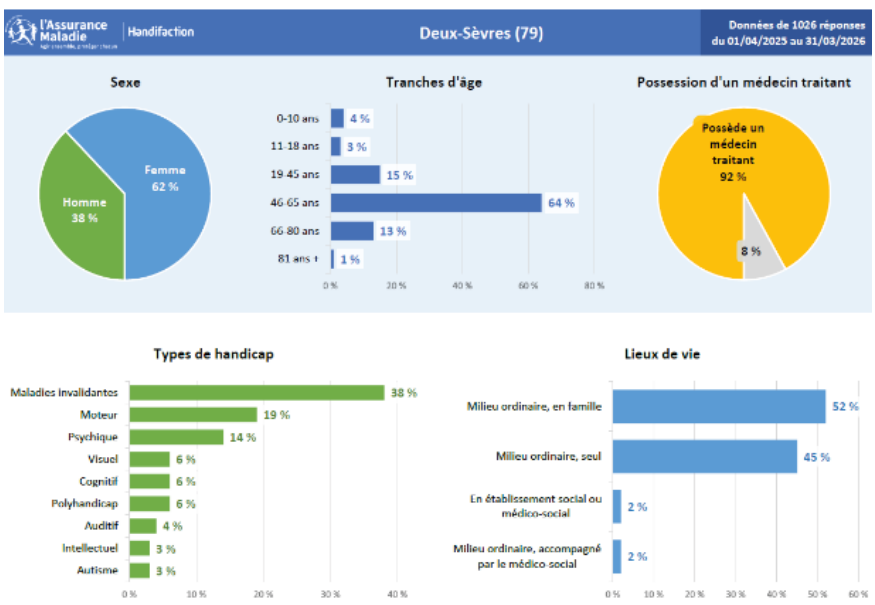
>> Focus sur les personnes en situation de handicap

En 2025, on dénombre 10 400 personnes en situation de handicap dans le département (AEEH+AAH), soit une part de 2,8% de la population (Source : handidonnees Nouvelle-Aquitaine). Cette proportion est légèrement supérieure à la région (169 000 individus, 2,7%) et à la France (1,8 million de personnes, 2,6%).

Concernant les personnes vivant en Deux-Sèvres qui ont un handicap, la majorité sont des femmes (62%). La grande majorité vivent en milieu ordinaire, soit en famille (52%) soit seul (45%).

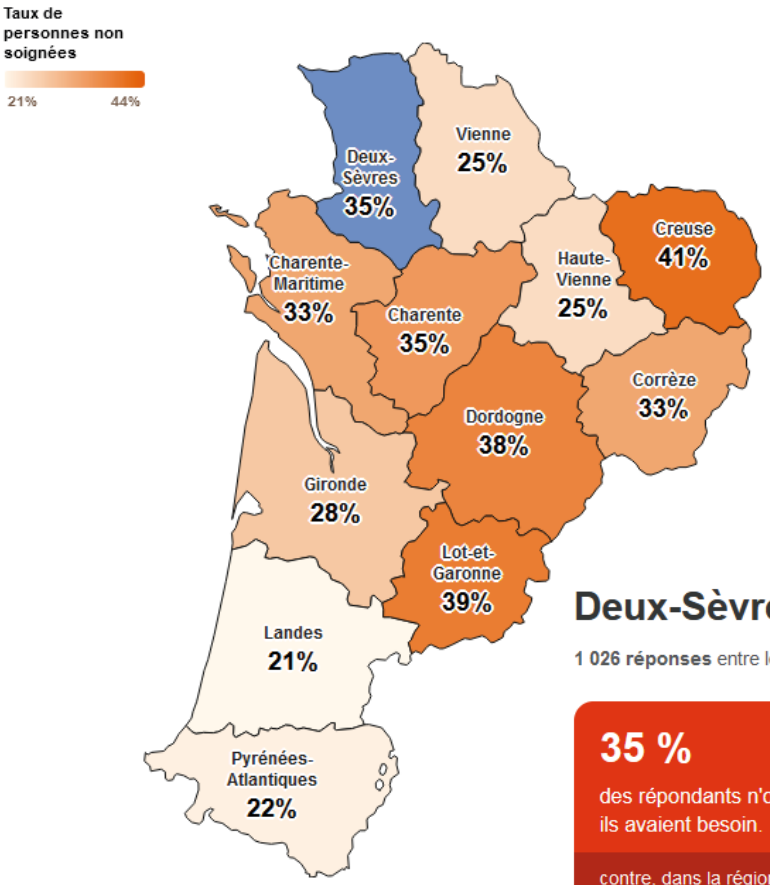
Sur l'ensemble des personnes handicapées vivant dans les Deux-Sèvres, leur handicap est souvent lié à une maladie invalidante (38%) ou un handicap moteur (19%).

Près de 92% d'entre eux a un médecin traitant.



plan de prev 2026 2028 B5.indd 33 28/09/2026 16:01:00

S’agissant de l’accès aux soins, celui-ci est particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap sur le département puisque plus d’un tiers d’entre elles déclarent ne pas avoir pu accéder aux soins dont elles avaient besoin et près d’un quart indiquent avoir subi un refus de soins.



Deux-Sèvres

1 026 réponses entre le 01/04/2025 et le 31/03/2026

35 %

des répondants n'ont **pas pu accéder aux soins** dont ils avaient besoin.

contre, dans la région Nouvelle-Aquitaine : **30 %**, et en France : **28 %**.

24 %

ont subi un refus de soin.

28 %

abandonnent leur soin après avoir subi un refus de soin.

16 %

ont vu leur accompagnant être refusé par le soignant.

65 %

n'ont pas pu se faire soigner lorsqu'ils n'avaient pas de médecin traitant.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 34 28/09/2026 16:01:00

4. ACCÈS À LA PRÉVENTION

>> La vaccination

Chaque année, la politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé en lien avec la Haute Autorité de Santé (ci-contre le calendrier pour l'année 2025).

A noter que depuis le 1er janvier 2025, la vaccination contre les méningocoques ACWY et la vaccination contre le méningocoque B sont obligatoires chez le nourrisson.

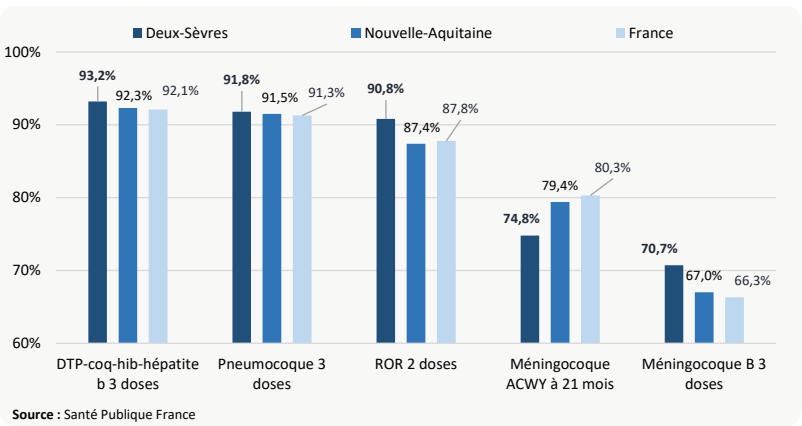


La vaccination des nourrissons et des jeunes enfants

Sur les 5 vaccinations principales des nourrisons et des jeunes enfants, le département des Deux-Sèvres présente une meilleure couverture vaccinale par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine mais présente un taux de vaccination moins bon sur la vaccination contre le méningocoque ACWY à 21 mois:

- **DTP-coq-hib-hépatite b** (3 doses) : **93,2%** contre 92,3%
- **Pneumocoque** (3 doses) : **91,8%** contre 91,5%
- **ROR** (2 doses) : **90,8%** contre 87,4%
- **Méningocoque ACWY** (à 21 mois) : **74,8%** contre 79,4%
- **Méningocoque B** (3 doses) : **70,7%** contre 67%

Figure 44 – Vaccination : Couvertures vaccinales du nourrisson en 2025



Source : Santé Publique France

plan de prev 2026 2028 B5.indd 35 28/09/2026 16:01:00

Vaccinations en soins de ville

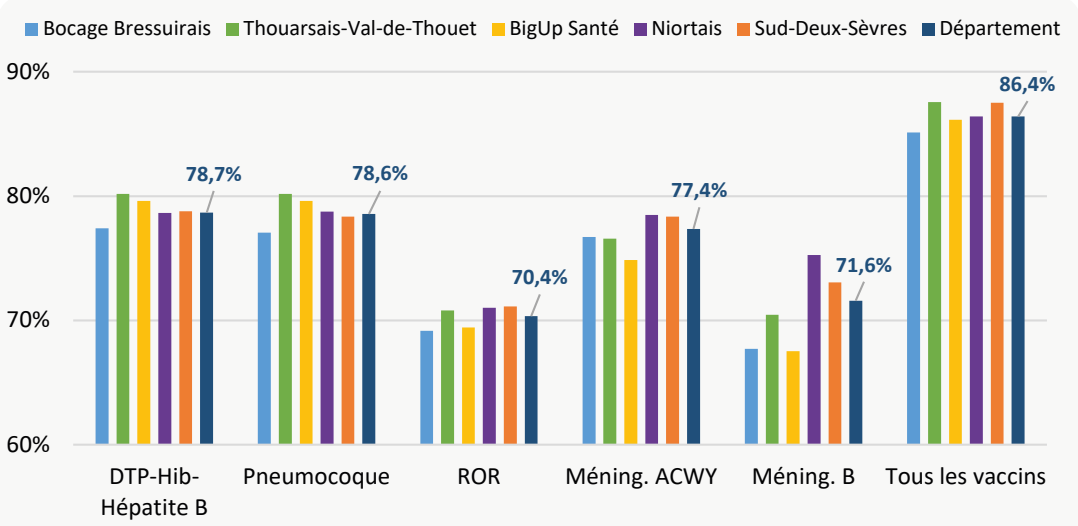
L'analyse des données de la CPAM montrent que pour les 5 300 enfants âgés entre 1 et 3 ans sur le département des Deux-Sèvres en 2025, parmi eux, 4 585 ont reçu au moins une dose de vaccin au cours des 24 derniers mois, soit une proportion de **86,4%**.

Plus en détail, les vaccins protégeant contre la diphtérie (DTP), le pneumocoque, les méningocoques ACWY sont fréquemment délivrés. En effet, environ 8 nourrissons sur 10 en ont bénéficié.
A noter que les vaccins contre le Hib et contre l'hépatite B sont intégrés dans le vaccin du DTP.

Par contre, **le vaccin contre le méningocoque B est nettement moins délivré avec seulement 7 nourrissons sur 10 qui les ont eus** sur le département.

Ces constats sont également les mêmes dans chacune des 5 CPTS du territoire. **A noter un décrochage sur chacune des vaccinations pour la CPTS du bocage bressuirais et pour celle couvrant la Gâtine s'agissant du ROR et des méningocoques ACWY et B.**

Figure 45 – Vaccination : Vaccins délivrés aux nourrissons âgés entre 1 et 2 ans par CPTS (au cours des 24 derniers mois)



Champ : Bénéficiaires présents au 28/11/2025, âgés de 1 ou 2 ans, vaccins délivrés et remboursés sur les 24 derniers mois
Source : CPAM 79 - Erasme

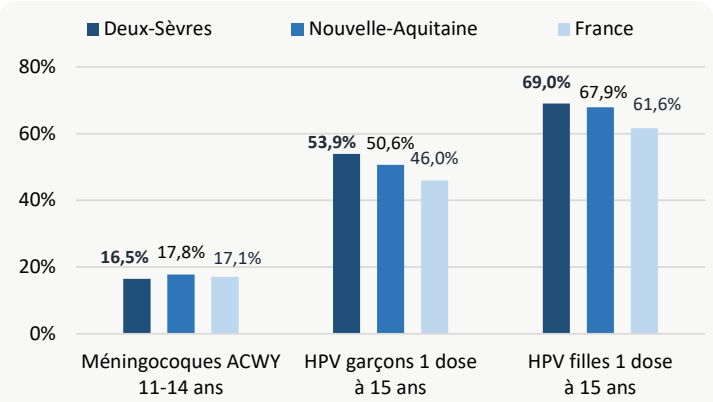
plan de prev 2026 2028 B5.indd 36 28/09/2026 16:01:00

La vaccination des adolescents

Sur les 2 vaccinations principales des adolescents, le département des Deux-Sèvres présente une meilleure couverture vaccinale par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine sur le HPV pour les garçons et les filles mais présente un taux de vaccination moins bon sur la vaccination contre le méningocoque ACWY :

- **Méningocoque ACWY** - 11-14 ans: **16,5%** contre 17,8%
- **HPV** - garçons 1 dose 15 ans : **53,9%** contre 50,6%
- **HPV** - filles 1 dose 15 ans : **69%** contre 67,9%.

Figure 46 – Vaccination : Couvertures vaccinales des adolescents en 2025



Source : Santé Publique France

Vaccinations en soins de ville

A partir des données de la CPAM, les trois vaccins sont recommandés pour la tranche d'âge des 11-14 ans : le rappel contre le DTP, le rappel contre le méningocoque C ainsi que le vaccin contre le papillomavirus humain (HPV).

Concernant les Deux-Sèvres, les données de la CPAM indiquent que pour les trois vaccins qui sont recommandés pour la tranche d'âge des 11-14 ans (rappel DTP, rappel méningocoque C et HPV), 15 661 jeunes se sont faits vaccinés à fin 2025. Au cours des deux dernières années, le nombre de bénéficiaires d'au moins un de ces trois vaccins s'élève à
7 415 personnes avec une répartition hommes/femmes équilibrée (50,9% d'hommes), soit une part de bénéficiaires de 47,4%.

Chez cette population, la dose pour le DTP a été délivrée à 1 jeune sur 3 en Deux-Sèvres au cours des deux dernières années. Concernant le vaccin contre le méningocoque, seulement 13% de ces adolescents en ont bénéficié. Enfin, pour le vaccin HPV, moins répandu que le DTP, seul 28,3% des jeunes en ont bénéficié, avec une part plus importante de délivrance pour les femmes, 30,5% contre 26,2% pour les hommes.

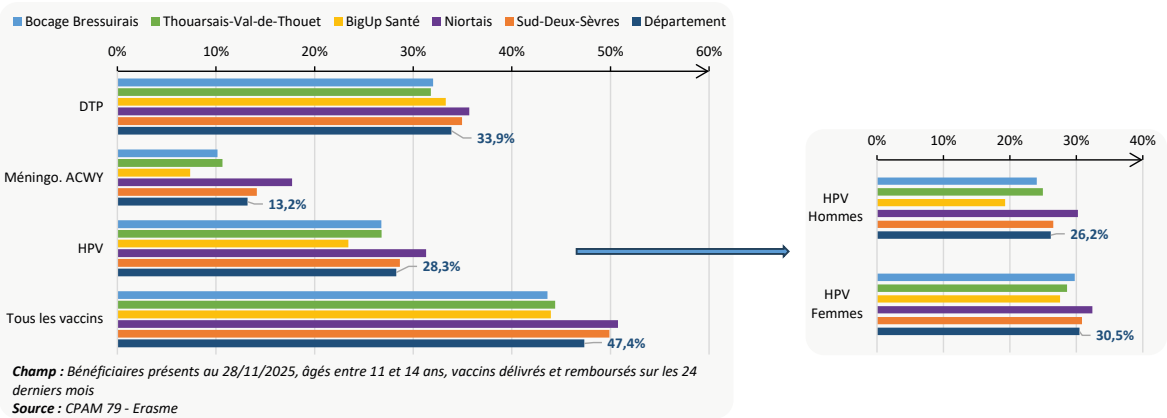
plan de prev 2026 2028 B5.indd 37 28/09/2026 16:01:00

Les tendances sont les mêmes pour les CPTS, le vaccin contre le DTP reste le plus répandu.

A noter, pour ces trois vaccins confondus, les jeunes du territoire de la CPTS du Niortais présentent le meilleur taux de vaccination (50,8 %) et ceux des 3 CPTS du centre et du nord de département ont des taux nettement plus faibles (environ 44%).

Concernant le vaccin contre le HPV, l'écart entre les hommes et les femmes est le plus faible dans le territoire de la CPTS du niortais (2,2 points d'écarts, 30,2% contre 32,4%) et le plus élevé sur le territoire de La Gâtine couvert par la CPTS BigUp Santé avec 8,3 points d'écart (19,3% contre 27,5%).

Figure 47 - Vaccins délivrés aux adolescents âgés entre 11 et 14 ans par CPTS (au cours des 24 derniers mois)



Champ : *Bénéficiaires présents au 28/11/2025, âgés entre 11 et 14 ans, vaccins délivrés et remboursés sur les 24 derniers mois*
Source : *CPAM 79 - Erasme*

<u>Vaccinations dans les collèges publics ou privés sous contrat</u>

En Deux-Sèvres, au cours de la **campagne de vaccination 2024-2025**, 720 élèves de 5e ont reçu une ou deux doses contre les HPV dans leur collège grâce aux équipes mobiles des centres de vaccination, soit une proportion de **20,2% des élèves de 5e**. Les bénéficiaires sont autant de filles (51,4%) que de garçons (48,6%).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 38 28/09/2026 16:01:00

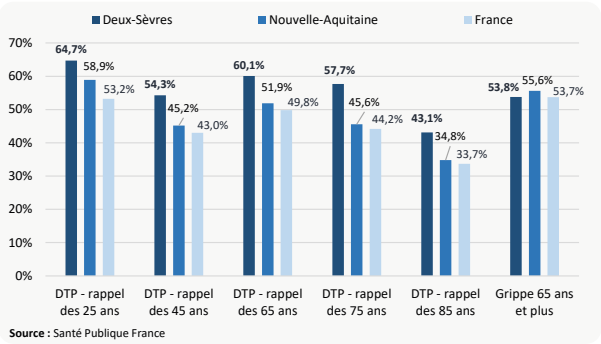
La vaccination des adultes

Pour les adultes, le rappel de la vaccination contre le DTP-coqueluche est conseillé à 25 ans puis tous les 20 ans.

Sur les 2 vaccinations principales des adultes, le département des Deux-Sèvres présente une meilleure couverture vaccinale par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine pour le rappel du DTP pour l'ensemble des âges (25 ans, 45 ans 65 ans 75 ans et 85 ans) mais présente un taux de vaccination légèrement moins bon sur la vaccination contre la grippe :

- **DTP** - 25 ans: **64,7%** contre 58,9%
- **DTP** - 45 ans: **54,3%** contre 45.2%
- **DTP** - 65 ans: **60,1%** contre 51.9%
- **DTP** - 75 ans: **57,7%** contre 45,6%
- **DTP** - 85 ans: **43,1%** contre 34,8%
- **Grippe** - 65 ans et plus : **53,8%** contre 55.6%.

Figure 48– Vaccination : Couvertures vaccinales des adultes en 2024

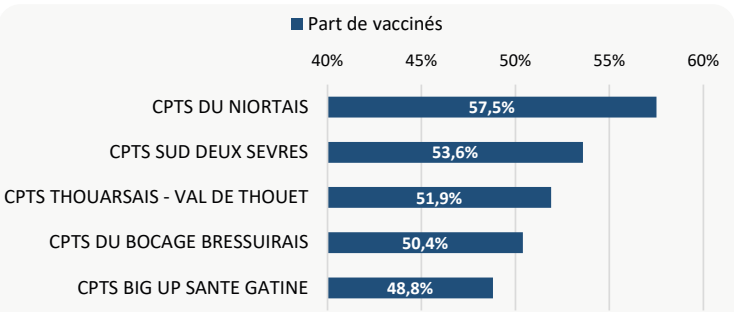


Source : Santé Publique France

Vaccinations en soins de ville

L'analyse plus détaillée avec les données de la CPAM montre une forte disparité du taux de vaccination contre la grippe entre les différentes CPTS. Le taux le plus bas est observé dans la CPTS Big Up Santé Gâtine, à 48,8% et le taux le plus élevé est observé dans la CPTS du Niortais, à 57,5%.

Figure 49 - Vaccination : grippe saisonnière (assurés d'au moins 65 ans)



Champ : Rapport entre la population consommante des 65 ans et plus vaccinés contre la grippe saisonnière (au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal) et la population de plus de 65 ans

Source : Rézone, DCIR/SNDS/SNIIRAM, Période du 01/04/2024 au 31/12/2024

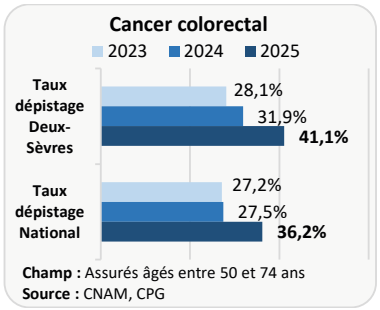
Sur toutes les vaccinations et à tous âges (nourrissons, jeunes, adultes, personnes âgées ou fragiles), on constate une disparité importante entre le Sud du Département d'une part et le Centre et le Nord d'autre part, ces derniers accusant un retard important.

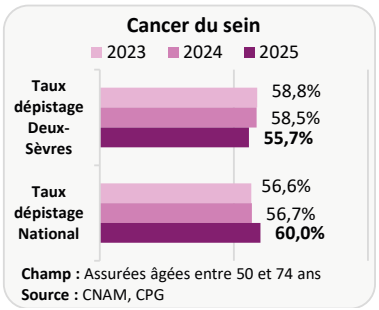
plan de prev 2026 2028 B5.indd 39 28/09/2026 16:01:00

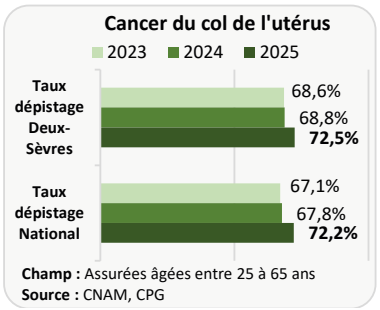
>> Les dépistages des cancers

Trois principaux dépistages du cancer sont suivis au niveau national : le cancer colorectal, le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus.

Figure 50– Dépistage : Evolution du taux par année et par type de cancer







Le dépistage du cancer colorectal

A propos du dépistage du cancer colorectal, en Deux-Sèvres, **41,1%** des assurés âgés entre 50 et 74 ans ont réalisé ce dépistage au cours des deux dernières années. Ce taux est nettement plus élevé qu'en 2023 et 2024, respectivement 28,1% et 31,9%. Le taux départemental de 2025 est supérieur à celui de la France, 36,2%.

Le dépistage du cancer du sein

Concernant le dépistage du cancer du sein, en Deux-Sèvres, **55,7%** des assurées âgées entre 50 et 74 ans ont réalisé ce dépistage au cours des deux dernières années. Ce taux est plus faible qu'en 2023 et 2024. Le taux 2025 est inférieur à celui national, 60%.

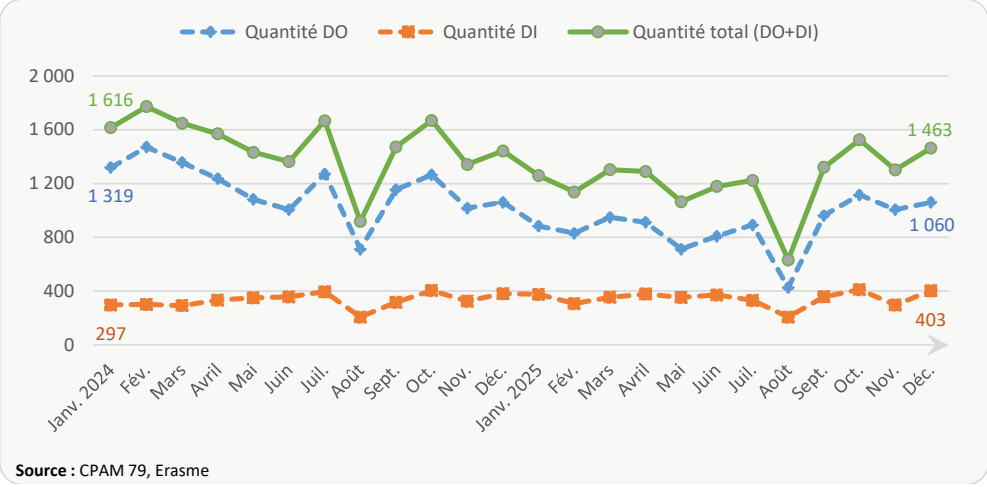
Ce constat est en partie lié au manque de radiologues sur le département. En effet, en 2024, **30 radiologues exercent en Deux-Sèvres** [3], soit une densité de 8 professionnels pour 100 000 habitants. La densité au niveau de la France métropolitaine est supérieure et s'élève à 9,9.

[3] Source : CNAM, Ameli-Réseau

plan de prev 2026 2028 B5.indd 40 28/09/2026 16:01:01

Plus en détail, le nombre de mammographies réalisées, en dépistages individuel ou organisé, n'a cessé de diminuer entre janvier 2024 et août 2025. Sur la fin d'année 2025, le nombre de mammographies semble repartir à la hausse, notamment sur les dépistages organisés. Toutefois l'évolution de l'offre n'est pas favorable pour 2026.

Figure 51- Dépistage : nombre de mammographies (organisés DO ou individuelles DI) remboursées par mois - Assurées 50-74 ans



Source : CPAM 79, Erasme

Le dépistage du cancer du col de l'utérus

Au sujet du dépistage du cancer du col de l'utérus, en Deux-Sèvres, 72,3% des assurées âgées entre 25 et 65 ans ont réalisé ce dépistage au cours des deux dernières années. Ce taux est supérieur à ceux de 2023 et 2024. Au niveau national, le taux 2025 est inférieur à notre département avec un taux participation de 71,5%.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 41 28/09/2026 16:01:01

L'accompagnement des patients diabétiques

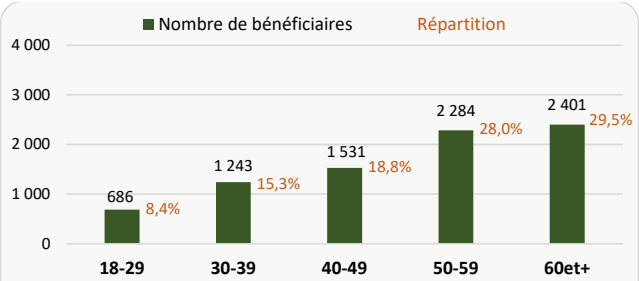
Sur le département, différentes structures prennent en charge les patients diabétiques qui ont également la possibilité d'être accompagnés par l'Association Française des Diabétiques.

Nom de la structure	Détails
Centre Hospitalier de Niort - UTTEP 79 (territoire Haut-Val-de-Sèvres, Mellois, Niort, Nord Deux-Sèvres)	Soins et programme d'ETP
Centre d'Examen de Santé de la CPAM 79	Programme d'ETP

La lutte contre le tabagisme

Pour accompagner les bénéficiaires souhaitant arrêter de fumer, l'Assurance Maladie rembourse des substituts nicotiniques. Ils peuvent être prescrits par un médecin, un chirurgien-dentiste, une sage-femme, un masseur kinésithérapeute ou un infirmier. Il existe deux catégories de substituts, ceux qui apportent une dose continue de nicotine (patch ou timbre qui s'appliquent sur la peau) ou les substituts à action rapide (forme orale : gomme à mâcher, sprays ou autres).

Figure 52 - Substituts nicotiniques : Nombre de bénéficiaires par classe d'âge et proportion par classe d'âge



Champ : *Bénéficiaires présents au 03/12/2025, âgés de 18 ans et plus, médicaments utilisés dans la dépendance tabagique (nicotine), délivrés et remboursés sur les 24 derniers mois.*
Source : *CPAM 79, Erasme*

Sur le département, 8 145 personnes ont bénéficié de ces substituts au cours des deux dernières années. Elles sont principalement âgées de 50 ans ou plus (57,5%) et habitent majoritairement sur le territoire de la CPTS du niortais (40%). Les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à en bénéficier, 4 062 femmes pour 4 083 hommes.

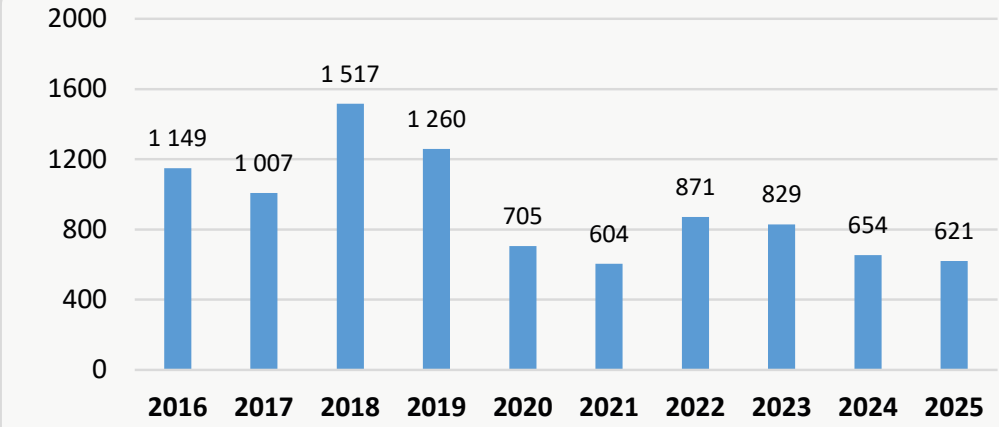
Ces assurés ont reçu 46 452 substituts nicotiniques remboursés sur les deux années d'observation

plan de prev 2026 2028 B5.indd 42 28/09/2026 16:01:01

La campagne nationale « Mois sans tabac », mise en œuvre chaque année depuis 2016, incite les fumeurs à s'arrêter de fumer pendant 30 jours en novembre et à s'inscrire sur un site dédié pour pouvoir bénéficier d'aides adaptées, notamment celles proposées par Tabac info service. La campagne est à destination des personnes âgées entre 18 et 75 ans.

En 2025, on dénombre 621 bénéficiaires de cet accompagnement sur le département.

Figure 53 - Tabac - Nombre d'inscrits mois sans tabac dans les Deux-Sèvres



Champ : *Personnes âgées de 18 à 75 ans inscrites au programme Mois sans tabac.*
Source : *Santé Publique France*

La prévention de l'obésité

En 2024, près d'un adulte sur deux (48,8%) est en surpoids et/ou d'obésité. La prévalence de l'obésité était de 18,1% en France entière, soit près de 10 millions de personnes, et 19,8% en Nouvelle-Aquitaine, une personne étant considérée comme obèse si son IMC est supérieur ou égale à 30. (Source: www.obesitefrance.fr, ETUDE OFEO, Ligue contre l'Obésité, 2024).

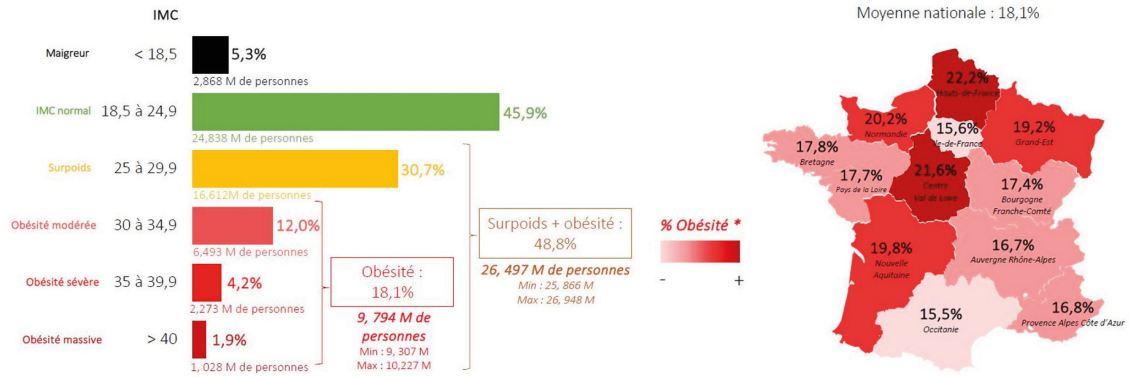
France entière, on retrouve de fortes disparités sociales, l'obésité touchant 21% des ouvriers contre 13% des cadres, 25% dans les foyers ayant des difficultés économiques contre 14% dans les foyers plus aisés.

Concernant les structures de soins, il existe 42 centres spécialisés de l'obésité (CSO) en France mais aucun dans les Deux-Sèvres. Les plus proches sont le CHU de Poitiers, le CHU de Tours, le CHU de Nantes ou le CHU d'Angers.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 43 28/09/2026 16:01:01

Le département bénéficie toutefois de l'établissement UGECAM Les terrasses avec son SMR spécialisé dans l'obésité pédiatrique qui prend en charge les enfants de 11 et 17 ans.

Figure 54– Obésité : prévalence en France et par région en 2024



En Nouvelle-Aquitaine, entre 2015 et 2017, les hommes étaient une proportion de 57,3% en surpoids et 19,1% en obésité et chez les femmes, une part de 43,7% d'entre elles était en surpoids et 14,1% en obésité (Source : données Santé Publique France, période 2015-2017).

Sur le département, à partir des dernières données disponibles au niveau local sur la base d'une grande enquête de 2021 (source : Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, ZoomSanté 2021) la majorité des **hommes** sont en surcharge pondérale, soit 56% d'entre eux sont concernés (42% en surpoids et **14% en obésité**). Concernant les **femmes**, presque la moitié des femmes sont en surcharge pondérale sur le département, soit 49% (30% en surpoids et **19% en obésité**).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 44 28/09/2026 16:01:01

LES PRIORITÉS NATIONALES DE PRÉVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE POUR 2026–2027

Dans la cadre de la stratégie nationale de santé et des différents plans de santé publique adoptés par les pouvoirs publics, l'Assurance Maladie décline ses priorités d'intervention, en tant qu'acteur majeur de la prévention, au travers d'une feuille de route.

Elle constitue pour les caisses primaires le programme à mettre en œuvre au niveau local afin de permettre à chaque assuré de bénéficier sur tout le territoire de mêmes services ou informations.

Pour les années 2026 et 2027, qui sera la dernière de la COG actuelle, la Cnam a présenté début 2026 ses 5 priorités d'intervention pour son réseau :

- Dépistage des cancers,
- Vaccination,
- Périnatalité et petite enfance,
- Bilan de prévention
- Lutte contre les addictions.

A cette occasion le Directeur Général de la Cnam a rappelé que la prévention devait être la priorité de la décennie.

La feuille de route nationale 2026-2027 traduit donc une ambition forte : faire de la prévention un pilier central du système de santé. Elle repose sur une approche globale, combinant modernisation des dispositifs, innovation, actions ciblées et renforcement des partenariats. À travers ces orientations, elle vise à améliorer durablement l'état de santé de la population tout en réduisant les inégalités d'accès à la prévention.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 45 28/09/2026 16:01:01

1. Améliorer les taux de participation aux dépistages organisés des cancers

En décembre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention a annoncé plusieurs évolutions de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, notamment en matière de prévention.

L'une des mesures majeures annoncées dans ce cadre portait sur la construction et la mise en œuvre d'une feuille de route des dépistages organisés des cancers « Priorité dépistages » dès 2024. Il s'agit d'améliorer de façon substantielle les résultats en matière de dépistage organisé (DO) des cancers, dont les taux de participation apparaissent en retrait des objectifs européens.

Prenant acte des constats et recommandations du rapport de l'IGAS de janvier 2022 sur le dépistage organisé des cancers en France, les pouvoirs publics ont annoncé fin 2022 une organisation rénovée des dépistages organisés des cancers en instituant :

- Le transfert dès le début de l'année 2024 à l'Assurance Maladie du pilotage des invitations à participer à un dépistage organisé des cancers ;
- La mobilisation systématique d'opérations « d'aller-vers » par les caisses d'Assurance Maladie, notamment vers les publics précaires, fragiles et éloignés des systèmes de santé, dans la continuité des actions menées pour promouvoir la vaccination contre le Covid ;
- Le recentrage des missions confiées aux Centres Régionaux des Dépistages des Cancers (CRCDC) sur leurs missions essentielles de suivi des résultats positifs pour l'ensemble des programmes de dépistages organisés, d'information et de formation des professionnels de santé.

C'est dans ce contexte que la reprise des invitations aux dépistages du cancer du sein (DOCS), du cancer colorectal (DOCCR) et du cancer du col de l'utérus (DOCCU) par l'Assurance Maladie a eu lieu en janvier 2024 permettant la mise en place :

- D'un dispositif national d'invitations/relances, par courriel, courrier, aux assurés éligibles aux différentes campagnes de prévention
- D'un dispositif national d'« Aller Vers » individualisé, auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de santé, par la mise en œuvre d'appels sortants via les plateaux AV PREVENTION.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 46 28/09/2026 16:01:01

C'est dans ce contexte que la reprise des invitations aux dépistages du cancer du sein (DOCS), du cancer colorectal (DOCCR) et du cancer du col de l'utérus (DOCCU) par l'Assurance Maladie a eu lieu en janvier 2024 permettant la mise en place :

- D'un dispositif national d'invitations/relances, par courriel, courrier, aux assurés éligibles aux différentes campagnes de prévention
- D'un dispositif national d'« Aller Vers » individualisé, auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de santé, par la mise en œuvre d'appels sortants via les plateaux AV PREVENTION.

Cette évolution organisationnelle vise à répondre à une stratégie française en matière de dépistage, portée par les plans cancers successifs, inscrite dans un cadre international.

La recommandation du conseil européen relative au dépistage du cancer assigne notamment des objectifs de participation pour la population cible : 45% pour le dépistage organisé du cancer colorectal (DOCCR), 70% pour le dépistage organisé du cancer du sein (DOCS) et 80% pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.
Ainsi, l'un des axes majeurs de cette feuille de route consiste à améliorer l'efficacité et la participation aux dépistages organisés sur notre territoire.

Figure 55 – Evolution du taux de participation aux dépistages organisés des cancers en Deux-Sèvres et en France

Résultats	2023	2024	2025
Dépistage du cancer du Sein			
France	56,5 %	56,7 %	60,1%
Département 79	58,8 %	58,5 %	55,7%
Dépistage du cancer du col de l'Utérus			
France	67,0 %	67,8 %	72,1%
Département 79	68,6%	68,8%	72,5%
Dépistage du cancer colorectal			
France	27,1%	27,4 %	36,1%
Département 79	28,1%	31,9%	41,1%

Dans ce cadre, une révision de l'organisation globale du dépistage organisé du cancer du sein est engagée. Cette évolution inclut notamment l'expérimentation de l'intelligence artificielle, afin d'optimiser la détection et de sécuriser les diagnostics. Parallèlement, une campagne d'accompagnement des radiologues est mise en œuvre par l'Assurance Maladie afin de renforcer leur implication dans le dispositif et d'augmenter le recours au dépistage organisé.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 47 28/09/2026 16:01:01

S'agissant du dépistage du cancer colorectal, les efforts portent principalement sur l'amélioration de la communication. La généralisation de l'envoi de newsletters, associée à une nouvelle stratégie combinant SMS et courriels, vise à mieux informer et mobiliser les publics cibles. Surtout les extensions récentes et à venir des professions de santé habilitées à remettre le kit de dépistage à la population, ainsi que la possibilité de commande en ligne ouverte à tous, a permis d'enclencher une vraie dynamique qui se traduit par une nette hausse du taux de participation sur le territoire national.

Concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus, l'offre actuelle de sage-femmes sur le territoire permet aux femmes des Deux-Sèvres d'accéder à un suivi gynécologique régulier facilitant les dépistages.

Enfin, s'agissant des dépistages organisés, est expérimentée depuis quelques années dans 5 régions un nouveau programme de dépistage du cancer du poumon, intitulé « IMPULSION » Il porte sur 20 000 personnes âgées de 50 à 74 ans, fumeurs ou anciens fumeurs ayant arrêté depuis moins de 15 ans. Ce programme prévoit un repérage et une inclusion via des dispositifs dédiés, un accompagnement au sevrage tabagique ainsi qu'un suivi reposant sur la réalisation de trois scanners thoraciques, intégralement pris en charge.

Sur le département, la situation est très contrastée comme le montrent les résultats ci-dessus et ceux présentés en première partie. Sur les dépistages des cancers du col de l'utérus et du cancer colorectal, la CPAM poursuit sa mobilisation pour prolonger cette dynamique et les bons résultats des deux dernières années, notamment en déployant des actions auprès du public avec ses partenaires (CPTS, associations...).

Sur le dépistage du cancer du sein, malgré l'adhésion croissante de la population des Deux-Sèvres, l'accès à la mammographie est insuffisant et se détériore très nettement depuis deux ans avec l'arrêt d'activité de sénologues et le manque de créneaux d'examens. Dans ce contexte, la DD de l'ARS et la CPAM se mobilisent depuis 2025, en lien avec le CRCDC et les professionnels de santé pour mobiliser tous les acteurs afin de trouver des solutions organisationnelles, voire expérimenter des dispositifs innovants.

Enfin à noter, que sur le département, un établissement des Deux-Sèvres a exprimé le souhait d'expérimenter un nouveau programme de dépistage du cancer du poumon, intitulé « IMPULSION », en déposant un dossier de candidature en avril 2026 auprès de l'APHP et de la Société de Pneumologie de langue Française. Le dossier de candidature est à l'étude pour un déploiement en 2027.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 48 28/09/2026 16:01:01

2. Renforcer la couverture vaccinale de la population

Se protéger et protéger les autres grâce à la vaccination. En se faisant vacciner, une personne se protège mais également son entourage et plus largement contribue à une protection collective. Il s'agit donc d'une responsabilité individuelle mais également populationnelle.

Les publics prioritaires restent pour les autorités sanitaires :

- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou immunodéprimées
- Les femmes enceintes
- Les personnes en situation de handicap

L'objectif national fixé pour la campagne 2026-2027 est d'atteindre un taux de couverture de 60 % pour la vaccination contre la grippe parmi les publics prioritaires. Pour y parvenir, des campagnes d'appels sortants seront déployées dans une logique « d'Aller Vers », afin d'inciter activement les assurés à se faire vacciner.

En 2024, chez les personnes de 65 ans et plus, 1 personne sur 2 est correctement vaccinée contre le DTPolio ou contre la grippe.

La couverture vaccinale des résidents en EHPAD reste une priorité. En 2023-2024 au niveau national, 83,3% des résidents étaient vaccinés contre la grippe saisonnière et 68,4% contre la Covid 19.

Désormais, chez la femme enceinte, la couverture vaccinale du vaccin contre la coqueluche, recommandé depuis 2022, est en augmentation, 62,3% en 2024 versus 43,4% en 2023. Il reste néanmoins des efforts à poursuivre pour améliorer cette couverture vaccinale ainsi que l'information auprès des futures mamans sur la nécessité de se vacciner ou de faire des rappels à l'occasion de la grossesse.

Chez le nourrisson, les couvertures vaccinales pour les 11 vaccinations obligatoires sont globalement élevées bien qu'en léger recul depuis plusieurs années.

L'accent sera également porté sur la prévention de la bronchiolite qui repose sur deux approches complémentaires : la vaccination des femmes enceintes et celle des nouveau-nés, permettant ainsi de protéger les nourrissons dès les premiers mois de vie.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 49 28/09/2026 16:01:01

Par ailleurs, la vaccination des adolescents reste prioritaire, notamment à travers la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) en milieu scolaire, en articulation avec la vaccination contre les méningocoques.

En effet, même si la couverture vaccinale contre le papillomavirus continue d'augmenter (58,4% des jeunes filles de 15 ans et 36,9% des jeunes garçons de 15 ans), elle reste cependant inférieure à l'objectif de couverture vaccinale de 60% pour 2023 et de 80% à l'horizon de 2030.

S'agissant de la vaccination contre les méningocoques ACWY, elle est désormais recommandée chez tous les adolescents. En 2024, 73,6% des adolescents 10-14 ans étaient vaccinés contre les infections à méningocoque C.

La stratégie vaccinale de la population générale constitue donc un levier essentiel de prévention.

Pour cela, la CPAM, le centre de vaccination publique, l'ARS et l'Omedit, au travers de l'animation active d'un comité technique départemental de vaccination, mettent en place des actions d'informations à destination des professionnels de santé pour renforcer l'incitation à la vaccination. Ces webinaires ont vocation, 2 fois par an, à transmettre les actualités vaccinales selon les publics (femmes enceintes, jeunes, personnes de + de 65 ans) et transmettre des éléments de langages pour inciter à la vaccination.

Les Centres d'Examens de Santé (CES) participent également à cette dynamique avec un renforcement de leur politique vaccinale, en lien avec leurs missions de prévention, une attention particulière étant portée aux publics précaires, afin de réduire les inégalités d'accès à la vaccination.

Le CES de la CPAM 79 participe déjà activement à la dynamique vaccinale sur le département notamment en proposant un rattrapage vaccinal DTPolio Coqueluche lors de l'examen de prévention en santé réalisé (125 rattrapages réalisés en 2025).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 50 28/09/2026 16:01:02

3. Améliorer le suivi périnatal et systématiser le dépistage précoce chez l'enfant

>> Améliorer le suivi des femmes enceintes, des parents et de leurs enfants :

L'amélioration du parcours de la grossesse et du post-partum constitue un autre axe structurant. L'objectif est d'augmenter le recours aux dispositifs de suivi, de réduire les ruptures de prise en charge à la sortie de maternité et de renforcer l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Afin de renforcer la coordination des soins pendant et après la grossesse des patientes en lien avec le médecin traitant, depuis 2021, le dispositif de sage-femme référente a été généralisée dont le rôle est d'informer, d'accompagner, de prévenir des facteurs de risques et de coordonner le suivi de ce public.

Pour les Deux-Sèvres, 41,5% des femmes ayant accouché en 2025 ont déclaré une sage-femme référente. Pour permettre un meilleur taux d'adhésion des femmes durant leur maternité, une expérimentation d'appels sortants sera réalisée auprès des Deux-Sévriennes pour mieux les orienter et les accompagner dans leur suivi anténatal et postnatal, notamment en ayant plus recours aux Sage-Femmes Référentes.

Par ailleurs, la refonte du parcours parentalité vise à rendre plus lisible les étapes médico administratives, à promouvoir les comportements favorables à la santé et à renforcer la relation entre les futurs parents et l'Assurance Maladie.

Plusieurs offres sont déployées dès 2026 sur le territoire national et dans les Deux-Sèvres :

- Des webinaires trimestriels "droits et démarches", organisés en partenariat avec la CAF, permettent d'informer les parents.
- Des ateliers santé prévention, en présentiel et à fréquence bimensuelle, sont proposés en lien avec la PMI dans une logique d'"aller vers".
- Par ailleurs, des webinaires consacrés aux polluants du quotidien sont mis en place chaque trimestre.

Particulièrement investie sur l'environnement depuis plusieurs années, la CPAM des Deux-Sèvres s'est vue confiée en 2026, avec celle de Charente, l'animation régionale de ces webinaires sur la santé environnementale avec un pilotage coordonné à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine par la Direction de Coordination de La Gestion du Risque.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 51 28/09/2026 16:01:02

>> La prévention buccodentaire

La détection précoce constitue un enjeu majeur pour limiter les conséquences des pathologies et améliorer la prise en charge dès le plus jeune âge.

En matière de prévention bucco-dentaire, trois axes sont développés :

- Le premier repose sur la mise en place d'une visite annuelle dans le cadre du dispositif « M'T dents tous les ans ».
- Le second concerne le renforcement de la prévention en milieu scolaire, avec une communication renouvelée, un recentrage sur les classes de grande section de maternelle et la mise à disposition d'une formation e-learning des enseignants.

Pour l'année scolaire 2025/2026, ce sont environ 600 enfants de grandes sections de maternelle répartis dans 15 écoles qui ont été ciblés pour cette action, sur des territoires prioritaires. Pour 2026/2027, cette action sera renforcée et amplifiée à hauteur de 20% soit environ 720 enfants. Une concertation avec l'Education nationale permettra de cibler les territoires à couvrir en fonction du recensement des effectifs à venir pour la rentrée 2026/2027.

- Le troisième axe vise à développer des actions d'« Aller Vers », en partenariat avec des associations caritatives, afin de toucher les publics les plus éloignés du système de santé.

En Deux-Sèvres, cette action a été menée avec le Secours Populaire dans le cadre leur action « la semaine des oubliés de la santé », permettant de sensibiliser environ 90 enfants entre 3 et 12 ans.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 52 28/09/2026 16:01:02

>> Les dépistages précoces du langage et de la vue en milieu scolaire

Le dépistage des troubles de la vue, du langage, de la communication dès le plus jeune âge est essentiel du fait de leur prévalence élevée chez les enfants : **environ 7 à 8%**, **soit 1 enfant sur 14 pour les troubles du langage et de la communication** (Maillart, 2023), ce qui correspond à 1 à 2 enfants par classe (Norbury et al., 2016) ; **20% enfants pour les troubles visuels** (guide DGS 2009).

Ces dépistages répondent à un enjeu de santé publique en raison de l'impact de ces troubles sur le développement de l'enfant, sur ses apprentissages scolaires, sur sa santé, sur sa vie sociale ou professionnelle future.

En l'absence de prise en charge précoce, ces troubles peuvent devenir irréversibles et entraîner des prises en charge longues et coûteuses - alors même que pour la plupart ils peuvent être corrigés dans les premières années de la vie de l'enfant.

Ce constat est partagé d'une part, par les représentants des orthophonistes, des orthoptistes, qui constataient l'arrivée trop tardive des enfants dans leurs cabinets et, d'autre part, par l'Assurance Maladie qui souhaitait renforcer les mesures préventives à destination des enfants.

C'est dans ce contexte que les partenaires ont souhaité inscrire dans les avenants conventionnels la mise en place d'actions de prévention des troubles visuels, du langage en milieu scolaire (avenant 12 à la convention nationale des orthoptistes, avenant 16 à la convention nationale des orthophonistes).
Les actions ont été coconstruites avec les représentants des professions concernées (syndicats des professionnels de santé) et l'Education nationale.

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027 entre l'Etat et l'Assurance Maladie prévoit une généralisation des actions de prévention des troubles visuels et du langage en milieu scolaire à horizon 2027.

Par ailleurs, la feuille de route de gouvernement sur la santé de l'enfant 2024/2030 a inscrit l'objectif d'atteindre 100% des enfants bénéficiant d'un dépistage en maternelle d'ici 2027 (grâce à la coordination des actions de l'Education nationale, de la Protection Maternelle et Infantile, et de l'Assurance maladie – celle-ci en lien avec les PS libéraux).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 53 28/09/2026 16:01:02

L'objectif est que les différents acteurs publics (Ministères, ARS, Départements, Assurance Maladie) se coordonnent afin de permettre que l'ensemble des enfants bénéficient en maternelle d'un dépistage des troubles visuels et du langage en milieu scolaire.

Dans le département des Deux-Sèvres, une concertation avec la PMI a été mise en place en 2026 pour s'assurer de la couverture de toutes les écoles non couvertes.
Sur l'année scolaire 2024-2025, ont été vus, en bilan de santé de la PMI, 2 686 enfants scolarisés en moyenne section de maternelle dans les écoles publiques et privées sous contrat. Pour l'année 2026-2027, ce sont environ 2 900 enfants qui devraient bénéficier de ce bilan.

Pour continuer dans cette démarche collaborative, un état des lieux partagé entre la PMI et les services de l'Éducation nationale en lien avec l'Assurance Maladie sera réalisé au second semestre 2026 pour envisager le cas échéant de mettre en œuvre des actions complémentaires.

>> La prévention du surpoids chez l'enfant et l'adolescent :

En parallèle, le dispositif « Mission retrouve ton cap », dédié notamment à la prévention du surpoids chez l'enfant, fait l'objet d'une rénovation. Avec plus de 560 structures référencées au niveau national, les enjeux se situent aujourd'hui sur une meilleure articulation avec les réseaux existants, la mobilisation des structures d'exercice coordonné et le renforcement de sa visibilité.

Des évolutions du cadre national sont envisagées en 2027 pour ce dispositif, afin de permettre un meilleur accompagnement et suivi des enfants et adolescents.

Concernant le déploiement sur notre territoire, la signature de 2 premières structures conventionnées en 2025 va permettre à nos partenaires (CPTS, dispositif REPOPP) de proposer une aide concrète pour la prise en charge des jeunes en surpoids présentant un risque d'obésité.

La CPAM 79 continuera de se mobiliser pour développer le nombre de structures référencées sur le territoire tout en s'assurant de la bonne articulation avec les dispositifs déjà existants sur le territoire, notamment le dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la santé) via les passerelles jeunes et les Maisons Sport Santé, favorisant ainsi la cohérence des parcours.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 54 28/09/2026 16:01:02

4. La généralisation des bilans de prévention

La généralisation des bilans de prévention constitue un levier central de transformation du système de santé vers une approche plus préventive.

Cette généralisation a pour objectif de renforcer la contribution des bilans de prévention aux 4 « âges clefs de la vie » pour concrétiser les dispositifs de prévention prioritaires (DO cancers, vaccination, Maladies cardiovasculaires, etc…) et plus particulièrement dans le cadre de l'« Aller Vers ».

Dans un contexte où une part importante des cancers et des maladies chroniques est évitable, ces bilans offrent un temps d'échange individualisé avec un professionnel de santé, permettant d'évaluer les habitudes de vie et d'accompagner les changements de comportement.

Le déploiement de ces bilans vise à inscrire durablement la prévention dans le parcours de santé des assurés, avec un suivi des indicateurs, notamment au niveau départemental.

Le Centre d'Examens de Santé de la CPAM sera mobilisé pour le déploiement de ce dispositif auprès des publics les plus précaires en les articulant avec les examens de prévention en santé.

Améliorer l'accès aux soins et plus généralement à la santé des assurés des Deux-Sèvres en coordination avec l'ARS et les CPTS reste une priorité qui se traduit par notre objectif ambitieux de « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé ». Une expérimentation est mise en place en 2026 pour réaliser des Bilans de Prévention par les infirmières du Centre d'Examens de Santé en allant sur les territoires en priorisant les assurés sans médecin traitant. En commençant au premier semestre par le Pays Mellois avec l'appui de la CPTS Sud Deux-Sèvres et de l'hôpital de Melle, cette nouvelle offre fera ensuite l'objet d'une généralisation progressive sur les autres CPTS des Deux-Sèvres en prenant en compte également les particularités de chaque territoire et des demandes des partenaires locaux.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 55 28/09/2026 16:01:02

Par ailleurs, après le succès rencontré depuis quelques années sur le territoire du Niortais, pour permettre l'accès aux offres des assurés éloignés du Centre d'Examens de Santé situé à Niort, l'offre MBP sera également accessible progressivement sur tout le territoire des Deux-Sèvres à nos partenaires et aux entreprises du département dans leurs locaux, qui en font la demande.

Cette nouvelle offre sera articulée avec les autres offres de prévention déjà présentes au sein du CES :



plan de prev 2026 2028 B5.indd 56 28/09/2026 16:01:02

5. LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique, en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent et de leur coût pour les finances publiques. Responsable d'environ 75 000 décès par an en France, le tabagisme aurait, d'après les estimations de l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT), un coût social annuel de 156 milliards d'euros.

La **Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027** donne le cadre stratégique de l'action des années à venir. Elle est complétée par différents plans et programmes, en particulier le Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2028 qui cible également les autres addictions (avec ou sans substance(s)), et en particulier celles liées à l'alcool et aux drogues illicites.

L'ambition première de cette stratégie est de doter les futures générations des compétences leur permettant de réduire leurs comportements à risque et de les faire grandir dans un environnement plus protecteur, les exposant moins à d'incessantes incitations.

Depuis 2022, le fonds de lutte contre les addictions FLCA finance des actions de prévention portant sur les produits psychoactifs (licites et illicites) et les addictions dites « sans substance » notamment les addictions aux jeux d'argent et de hasard, dont les paris sportifs, ainsi que la prévention des usages problématiques des écrans.

Compte tenu de leur impact sur la santé des Français, le fonds de lutte contre les addictions soutient en priorité les actions permettant de réduire :

- La consommation de tabac, dans une logique d'amplification des mesures de lutte et de prévention, en s'appuyant sur le programme national de lutte contre le tabac (2023-2027). L'objectif est de maintenir un haut niveau d'engagement sur cette priorité de santé publique afin d'atteindre les objectifs de réduction du tabagisme fixés pour 2027 et d'aboutir à la première génération sans tabac en 2032,
- Les usages nocifs d'alcool, avec comme objectifs, la réduction du nombre de personnes ayant des usages dépassant les seuils de consommation à moindre risque et la réduction des risques et des dommages liés à cette consommation,
- Les usages des substances illicites, avec un focus concernant le cannabis et la cocaïne, en cohérence avec la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 57 28/09/2026 16:01:02

Dans ce cadre, le Plan d'action de l'Assurance Maladie se décline en plusieurs points :

- Le déploiement des actions de réduction/arrêt de la consommation de l'alcool et du tabac à destination des jeunes, des publics fragiles et les femmes durant leur grossesse.

Dans le cadre de la feuille de route de prévention régionale, la thématique « addictions et périnatalité », déjà bien engagée par la création de vidéos en lien avec l'alcool et le tabac, sera poursuivie avec la création et la diffusion en région des vidéos « femmes enceintes et cannabis » et l'organisation d'un webinaire à destination des professionnels de santé.

Au niveau Local, le programme « Tabac, ici commencez à arrêter » est reconduit au sein du CES. Cette action, conduite avec la Société Francophone de Tabacologie (SFT), permet aux professionnels de santé du CES, formés à la tabacologie et/ou l'addictologie, de proposer aux consultants « fumeurs », venus au CES, une prise en charge individualisée à l'arrêt ou la réduction de leur consommation de tabac après un examen de prévention en santé (EPS), un bilan de prévention (MBP), un entretien motivationnel, ou un atelier collectif « tabac, parlons-en ». Cette offre est également accessible en direct, avec ou sans orientation par un professionnel de santé.

La CPAM s'engage depuis plusieurs années dans l'opération « moi(s) sans Tabac », en tant que porteur de projet coordonné par le service prévention et le Centre d'Examens de Santé.

Ce projet consiste à inciter tous les fumeurs à tenter d'arrêter de fumer sur le mois de novembre. Cette coordination des fumeurs a pour but de provoquer un effet d'émulation, et de permettre la mise en œuvre d'actions d'accompagnement de proximité en lien avec les partenaires locaux (CFA, chantiers d'insertion, établissements médico-sociaux, établissements scolaires). Concrètement, le mois d'octobre permet de préparer les actions, et sensibiliser les fumeurs via des actions de communication, tandis que le mois de novembre est centré sur la mise en place d'aides substantielles pour l'arrêt.

- Le développement d'actions permettant une intervention précoce : renforcer la prévention des addictions aux produits émergents tels que le protoxyde d'azote et favoriser l'essaimage des outils existants de développement des compétences psychosociales des enfants et des adolescents dans tous les milieux de vie.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 58 28/09/2026 16:01:02

LES PRIORITÉS LOCALES DE PRÉVENTION DE LA CPAM DES DEUX-SÈVRES

Au-delà de la déclinaison locale des priorités nationales et de la feuille de route régionale qui mobilisent la CPAM des Deux-Sèvres, il est apparu opportun de renforcer cette mobilisation pour la prévention dans le département en déterminant les priorités locales pour 2026-2028.

Cette stratégie a été établie sur la base du diagnostic de la situation sanitaire du territoire, présenté en première partie, mais également des principaux enjeux de santé publique.
Cette démarche s'inscrit dans une logique de coordination renforcée, avant tout avec l'ARS en charge du pilotage de la politique de santé en région, ainsi qu'avec les acteurs locaux de santé, les partenaires institutionnels et les structures de proximité.

Elle repose sur une approche globale de la santé « Une seule santé (One Health) » qui intègre toutes les dimensions de la santé environnementale. La COG 2023 -2027 a en effet pour ambition de faire de la prévention des risques environnementaux et des enjeux de la transition écologique, deux des marqueurs de l'engagement de l'Assurance Maladie.

Elle s'inscrit également dans une logique de prise en charge globale de la santé, intégrant à la fois la prévention, l'accompagnement et l'orientation des publics, afin de garantir un parcours de santé plus lisible, accessible et adapté aux besoins du territoire. Elle correspond à notre objectif de « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé» qui consiste à apporter une solution à chacun pour permettre un accès à la prévention ou au soin avec un professionnel de santé au moins une fois par an.

Ces priorités locales se déclinent autour de quatre axes stratégiques.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 59 28/09/2026 16:01:02

1. L'accompagnement des Jeunes

La population jeune, âgée de 16 à 25 ans, a souffert de la crise sanitaire. Les trois quarts d'entre eux déclarent avoir été affectés au niveau psychique, affectif ou physique.

Or, depuis le début de la crise, à la suite d'une enquête Jeunes IPSOS de mars 2021, 36% d'entre eux ont déclaré avoir renoncé à des soins. Si la majorité évoque pour cela des difficultés financières, 24% de cette population met en avant le fait de ne pas savoir à qui s'adresser.

Cette distance par rapport au système de santé ne se résume pas à la méconnaissance des professionnels de santé et du parcours de soins, puisqu'on constate également que certains d'entre eux perçoivent ainsi une contrainte financière bien supérieure à ce qu'ils doivent payer réellement. Ce sentiment d'un coût élevé de la santé est renforcé par l'absence de complémentaire santé chez 33% des 18-24 ans, ce qui implique nécessairement un reste à charge plus élevé.

En 2022, l'actualisation par la CNAM de l'offre à destination des jeunes vise à élargir les publics cibles à accompagner en matière de santé tout en priorisant les plus fragiles d'entre eux (étudiants, sans emploi, en apprentissage…).

Cette nouvelle offre doit répondre à l'ensemble des besoins des jeunes quel que soit le sujet identifié par les partenaires : informations de bases concernant les droits, les démarches, le parcours de soins, les dispositifs de prévention spécifique à cette population et les offres d'accompagnement plus personnalisées.

C'est dans cette approche que l'« Aller Vers » se traduit par une collaboration renforcée avec les partenaires de l'écosystème jeunes, et notamment les plus fragiles.

Sur notre département, les échanges réguliers avec les établissements scolaires, l'Université, les Missions Locales et l'Ecole de la 2ème chance permettent de sensibiliser les jeunes pour adopter des comportements favorables à la santé, pour faire connaitre et promouvoir les parcours de santé, promouvoir les dépistages, favoriser les diagnostics précoces et orienter vers le soin.

Cette dimension de prévention primaire est également renforcée par des actions de développement des compétences psychosociales (CPS), dont l'ARS, SPF, la DGCS, l'Education Nationale et l'Assurance Maladie s'accordent à dire que cela constitue un levier majeur de prévention chez les jeunes et de promotion de la santé mentale.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 60 28/09/2026 16:01:02

A ce titre la CPAM 79 participe depuis sa mise en place par la DASEN79 au programme TER (Territoire Educatif Rural) sur le Mellois et dont le développement des CPS est un des axes prioritaires.

En complément de toutes ces actions d'information et de sensibilisation, le service prévention et le Centre d'Examens de Santé de la CPAM accompagnent individuellement les jeunes des Deux-Sèvres, notamment au travers de l'Examen de Prévention en Santé ou encore de Mon Bilan Prévention.

En 2026, les actions d'« Aller Vers » sont également proposées auprès des partenaires jeunes, pour permettre de déployer les séances d'éducation en santé et Mon Bilan Prévention.
De plus, d'autres outils, comme l'Escape Game Santé Jeunes et le module santé jeunes sont proposées régulièrement aux structures d'accompagnement des jeunes et aux Lycées.

En complément la stratégie de développement des partenariats se poursuit.
Le conventionnement avec le Service de santé Etudiants (SSE) est mis en place sur la période 2026-2027 pour permettre d'améliorer la coordination de soins auprès de ce public et de compléter l'offre du SSE avec les offres du Centre d'Examens de Santé.

De même, un partenariat dans le cadre du dispositif « Santé protégée » de l'ASE est initié avec le Département et devrait permettre d'accueillir au sein du Centre d'Examens de Santé les jeunes pris en charge sur ce dispositif. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des priorités de l'ARS avec la mise en place du Parcours Coordonnée Renforcé (PCR) ASE dès le second semestre 2026 auquel l'Assurance maladie contribuera.

Par ailleurs, en 2019, la prise en charge de la santé mentale, a été intégrée à la stratégie nationale de prévention jeunes, après une phase d'expérimentation.

Si les jeunes dans notre pays ont le sentiment d'être globalement en bonne santé, 10 à 15% d'entre eux traversent des moments très difficiles que les conditions de vie personnelle ou une scolarité compliquée exacerbent. Entre 15 et 17 % des jeunes connaissent un épisode dépressif caractérisé entre 16 et 25 ans (avec une prédominance féminine). D'une manière générale, plus de 50% des pathologies psychiques débutent avant 14 ans. Leur devenir dépend du repérage et de la prise en charge précoce selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Le suicide constitue la seconde cause de décès des jeunes de 15 à 24 ans après les accidents, bien souvent liés eux-mêmes à des prises de risque.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 61 28/09/2026 16:01:02

Avec la crise du COVID le problème de la santé mentale s'est exacerbé notamment pour les plus jeunes. Le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie ont lancé le dispositif Mon Soutien Psy (anciennement Mon ParcoursPsy) en avril 2022 en France, pour faciliter l'accès à un suivi psychologiques des jeunes. En offrant un remboursement partiel de séances chez des psychologues conventionnés, initialement limité à 8 séances, puis étendu à 12 séances par an, elle a permis d'apporter une première réponse de prise en charge en cas d'apparition de pathologies psychiques.

Pour favoriser l'accès aux soins en Santé Mentale, la CPAM poursuit ses efforts pour augmenter le nombre de psychologues conventionnés, en nombre insuffisant sur le territoire. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux jeunes du territoire de la CPTS du Niortais, sur lequel la prévalence des pathologies psychatrique est la plus importante du département, tous âges confondus.

De plus, l'objectif étant de prévenir ces situations de mal-être ou de ces pathologies, dans une logique de complémentarité, l'Assurance Maladie s'est également orientée vers une offre de formation de « secouristes » à destination des jeunes de 18 à 25 ans « non étudiants » et/ou d'intervenants auprès de ces jeunes, en donnant la priorité aux jeunes dans une situation sociale défavorisée.

Dans les Deux-Sèvres, entre 2022 et 2025 ce sont 156 personnes (28 structures partenaires différentes) intervenant auprès des jeunes qui ont bénéficié de la formation PSSM (Premiers Secours en santé Mentale) réparties sur 10 sessions de formation.

Pour 2026, 5 sessions sont programmées et ce dispositif devrait poursuivre son développement en 2027. Dans le même temps, ce programme est aussi déployé depuis 2025 en interne tout d'abord pour les services RH de la CPAM puis dès 2026 pour les personnels en contact direct avec nos publics. A terme ce seront l'ensemble des personnels qui pourront bénéficier de cette formation, afin de contribuer à la détection des situations de mal-être et de difficultés psychologiques, notamment auprès de notre public jeune.

De manière plus générale, au regard du faible recours au système de soins de la part des jeunes comme le diagnostic l'a montré, la CPAM s'attachera à activer tous les leviers pour diminuer le plus possible l'absence de recours aux soins et à la prévention sur l'ensemble du Territoire des Deux-Sèvres. L'offre de soins du département étant déjà très insuffisante, il appartiendra de mobiliser toutes les possibilités.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 62 28/09/2026 16:01:02

Un plan d'actions est à construire avec tous les acteurs du territoire et notamment les professionnels de santé et les établissements de santé via les CPTS, la PMI, l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur pour faire en sorte qu'aucun jeune ne soit pas vu par un professionnel de santé au moins une fois par an dans le cadre de notre objectif « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé ». S'agissant de la déclinaison de cette ambition pour les jeunes, l'accent sera mis sur l'éducation en santé et la prévention.

La CPAM des Deux-Sèvres sera pleinement impliquée notamment au travers son CES avec le déploiement du MBP (Mon Bilan Prévention) qui est une réponse appropriée pour ce public et les partenaires qui l'accompagnent, cet outil permettant de mettre en place des changements de comportements chez les jeunes autour des addictions (produits, écrans, tabac), de faire un point sur la vaccination et leur proposer des actions favorables pour améliorer leur bien-être physique, mental ou encore social.

Notre collaboration avec la CAF sera également mobilisée dans le cadre de la création de leur parcours jeunes, notamment à travers du plan de promotion des dispositifs d'accompagnement et de prévention santé destinés aux jeunes, porté par la CPAM.

A titre d'illustrations d'interventions à mettre en place, des actions sur la vaccination seront à mener dans le Nord du Département avec tous les acteurs locaux car le diagnostic montre un moindre recours très net chez les jeunes (dans les 3 CPTS du Nord. On retrouve d'ailleurs ces mêmes différences pour toutes les classes d'âges de la population de ces territoires.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 63 28/09/2026 16:01:02

2. Renforcer la prévention et l'accompagnement en santé des femmes

L'amélioration de la santé des femmes constitue un enjeu majeur sur le territoire et plus particulièrement dans les Deux-Sèvres au regard des retards de prise en charge, de dépistages ou du déficit de connaissances ou d'informations pour certaines pathologies. Cette priorité doit se décliner en adoptant une approche globale et adaptée aux différentes étapes de leur vie.

La CPAM 79 s'appuiera sur les outils récemment déployés par l'Assurance Maladie (podcasts sur la santé des femmes, courrier d'information à destination des femmes entre 40 et 55 ans,…) et souhaite compléter cette offre localement.

En France, plus de femmes meurent de maladies cardio neurovasculaires que d'hommes. En 2023, plus de 72 000 femmes en sont décédées. Les femmes sont touchées de plus en plus jeunes par les maladies cardioneurovasculaires, avec les pathologies spécifiques aux femmes, telles que les complications de grossesse, l'endométriose, le cancer du sein, les maladies inflammatoires chroniques. Enfin, les facteurs de risques classiques sont parfois plus néfastes chez la femme que chez l'homme.

Fort de ces constats, le premier objectif consiste à améliorer la sensibilisation de la population et des professionnels de santé ainsi que l'accès au suivi de prévention de ce public tout en prenant en compte l'évaluation des facteurs de risque cardiovasculaire chez ce public.

Plusieurs actions seront mises en place sur le territoire des Deux-Sèvres.

Ainsi dès 2026, des actions de sensibilisation et de dépistage des pathologies cardiovasculaires seront aussi déployées à destination de nos assurés (sur site, chez nos partenaires ou en entreprises…), des professionnels de santé (mobilisation des CPTS, accompagnement des Délégués de l'Assurance Maladie...) et du personnel de la CPAM.

En parralèle, un projet d'organiser en 2027 avec la CPTS du Niortais « la journée du cœur des femmes» a été initié. Cette journée a pour objectifs de :

- Dépister, informer et réinsérer les femmes dans un parcours de soins cardiovasculaire et gynécologique.
- S'inscrire dans la dynamique locale, en travaillant de concert avec les acteurs du territoire.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 64 28/09/2026 16:01:02

Dans ce cadre, les professionnels de santé du Centre d'Examens de Santé seront partie prenante en participant activement à cette journée.

Ensuite, en complément du bilan prévention proposé au 4 âges clé de la vie, une expérimentation d'un entretien annuel de prévention, prioritairement pour les femmes sans médecin traitant ou en écart aux soins, réalisé par les sage-femmes sera mise en œuvre, en partenariat avec les professionnels de santé du territoire et l'Agence Régionale de Santé.

Cette démarche vise à permettre à chaque femme qui n'a pas d'accès au médecin de bénéficier d'un suivi régulier, au moins une fois par an (en lien avec notre objectif de « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé »), intégrant les dimensions médicales, préventives et éducatives de la santé, spécifique à la santé des femmes avec comme thèmes prioritaires les dépistages organisés, les vaccinations et la santé environnementale dans le cadre de notre approche santé globale.

Plusieurs leviers seront mobilisés pour faciliter l'accès à ce dispositif :

- Un système d'appels sortants locaux pourra être déployé afin d'accompagner les assurées dans leur parcours de prévention et de favoriser leur engagement. La prise de rendez-vous sera facilitée et permettra aux femmes en écart en soins de bénéficier d'examens de dépistage (tels que les frottis) et d'un entretien de prévention prenant en compte la santé globale de la femme par une Sage-Femme, voire par le CES.
- Par ailleurs, des initiatives sont prises avec l'ARS et les professionnels de santé, afin de permettre aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier d'un accès facilité à la mammographie. Une attention particulière sera portée à l'orientation des assurées vers des professionnels situés à proximité de leur lieu de résidence, dans une logique de réduction des inégalités territoriales.

De plus, coordonnée par la CPTS du Niortais avec plusieurs acteurs locaux (CAF, CPAM, CCAS, PMI), une réflexion est initiée, portant sur le soutien à la parentalité et la prévention précoce.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 65 28/09/2026 16:01:02

Dans cette perspective, une participation au projet territorial de Maison des 1000 jours, actuellement à l'étude sur le territoire niortais, est envisagée. Ce lieu d'accueil dédié aux parents et aux jeunes enfants aura vocation à proposer des informations, des conseils et des espaces d'échanges entre parents. Il permettra également de repérer des besoins d'accompagnement spécifiques, d'orienter les familles vers les dispositifs adaptés et de mobiliser des participants pour les actions de prévention. L'intégration d'ateliers de prévention santé au sein de ce dispositif permettra d'assurer une présence régulière et structurée auprès de ce public.

Bien que pregnante durant la période de la maternité, la santé mentale figurera également dans notre plan d'action à destination des femmes au delà de cette période de la vie. En effet, comme le diagnostic présenté en 1ère partie l'a montré, la surprévalence des pathologies psychatiques quel que soit l'âge sur le territoire du niortais nécessite la mise en oeuvre d'actions dans ce domaineen lien avec la CPTS.

La dimension santé environnementale y sera également intégrée. Cette thématique dont la dynamique est déjà bien engagée par le biais du programme nationale « 0 phtalate » dans le cadre de la prévention aux perturbateurs endocriniens, sera généralisée à toutes les offres de prévention proposées par le service prévention et le Centre d'Examens de Santé et relayée auprès des assurés et des offreurs de soins avec nos actions d'accompagnement

Enfin, s'agissant de pathologies spécifiques à la femme, deux thématiques seront plus particulièrement investies : l'endométriose et la ménopause.

Sur la prise en compte de l'endométriose, en cohérence avec les orientations nationales relatives à l'amélioration du repérage et des parcours de soins, il s'agira de proposer des actions d'information, d'accès aux soins, de prévention et de dépistage dans la continuité de l'engagement de la CPAM 79 pour cette cause depuis plusieurs années dans le cadre de son partenariat avec Endo'Solidarité.

Concernant la ménopause, longtemps sujet tabou et réduit à une question strictement médicale, elle devient un sujet de préoccupations dont les impacts sont à la fois psychologiques sociaux et professionnels, avec des prises en charge inégales. L'Assurance Maladie consciente du déficit d'information et de prise en charge de ce sujet a mis en place une consultation, par un médecin ou une sage-femme, dédiée prise en charge à 100% depuis le 01/04/26. A cette occasion un bilan de prévention aborde qualité de vie, risques cardiovasculaires, ostéoporose, cancers féminins et traitement hormonal, avec examens et prescriptions adaptés à chaque patiente.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 66 28/09/2026 16:01:02

14 millions de femmes sont concernées par ce sujet en France. Le sujet commence seulement à émerger dans les entreprises, contrairement à certains pays anglo-saxons où des politiques spécifiques existent davantage. Cette période représente près d'un tiers de la vie féminine, renforçant la nécessité d'une prise en charge adaptée.

De façon coordonnée en région, les outils à destination des assurées et des professionnels de santé sont actuellement développés par la DCGDR (Direction de Coordination de la Gestion du Risque) pour permettre d'aborder cette question aux âges clés.

Dans le cadre de la feuille de route régionale, la dynamique engagée en 2025, est poursuivie sur cette thématique en proposant l'organisation d'un nouvel évènement en lien avec les Assises de la Ménopause annoncées par la ministre de la Santé, avec le soutien des URPS et la proposition d'ateliers « Ménopause » dans les CES dont l'expérimentation est cours.

Le Centre d'Examens de Santé sera également engagé dans cette démarche par le biais du Bilan Prévention auprès des femmes de 45-50 ans, de l'entretien individuel de prévention mais aussi lors de l'examen de prévention en santé.

En interne, la CPAM, en tant entreprise, s'emparera également de cette thématique diffusant une large information auprès de ses salariées (webinaire, ateliers d'échanges en présence d'experts).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 67 28/09/2026 16:01:02

3. Développer les actions de prévention pour les personnes en situation de handicap

En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap (soit 1 français sur 5) et 10 millions d'aidants sont recensés.

Depuis plusieurs années, l'Assurance Maladie développe une stratégie fondée sur la généralisation des MISAS (Missions Accompagnement Santé), le renforcement des partenariats et la professionnalisation de l'approche territoriale — avec pour objectif une stratégie d'« Aller Vers » et des parcours attentionnés pour les personnes en situation de handicap.

L'annuaire Santé.fr, qui permet de recenser les cabinets médicaux et paramédicaux accessibles aux personnes en situation de handicap et le baromètre Handifaction, qui mesure l'accès aux soins par les patients eux-mêmes, sont des outils qui visent à mieux appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap sont confrontées. Ils permettent d'identifier des leviers d'actions pour améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la santé dont la prévention fait partie intégrante.

Ainsi pour le Département des Deux-Sèvres déjà en situation très difficile sur l'accès aux soins pour toute la population, la situation est encore plus préoccupante pour les personnes en situation de handicap.

Les derniers résultats d'Handifaction illustrent ces difficultés préoccupantes (voir partie I).

C'est dans ce contexte que l'ARS Nouvelle Aquitaine a d'ailleurs lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des professionnels de santé visant à améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Il s'agit de promouvoir les modalités concrètes d'amélioration de l'accès effectif aux actions de prévention pour les personnes en situation de handicap : adaptation des supports, accessibilité des campagnes, mobilisation des établissements médico-sociaux, aller-vers, etc...

La mobilisation de tous les acteurs et notamment les CPTS devra se poursuivre afin de réduire les obstacles et favoriser les actions de prévention (dépistage, vaccinations par exemple).

plan de prev 2026 2028 B5.indd 68 28/09/2026 16:01:02

Dans la continuité, de notre priorité locale sur la santé des femmes sur notre territoire, différentes initiatives seront prises pour améliorer l'accès à la prise en charge gynécologique des femmes en situation de handicap, en partenariat avec la référente Handicap de notre organisme. Il s'agira notamment de soutenir le programme Handigyneco en cours de déploiement dans la région et toute initiative associant des médecins ou des sage-femmes et visant à accompagner les femmes pour accéder à la prévention et aux soins.

A ce titre, l'intervention de Sage-femmes au sein des établissements médico-sociaux, formées au handicap, permettraient la mise en place d'actions sur le volet soins, le volet vie affective et sexuelle et enfin sur le volet violences faites aux femmes.

De plus, les actions déjà engagées avec ces personnes en situation de handicap seront poursuivies et renforcées. Le Centre d'Examens de Santé continuera d'accompagner les salariés des établissements et services d'aide par le travail du département, en proposant des actions de prévention adaptées à leurs besoins : séances d'éducation en santé, dépistages, examen de prévention en santé.

Par ailleurs, de nouveaux partenariats seront développés avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin d'élargir la couverture territoriale et de diversifier les actions proposées.

En 2026 sera lancé un travail pour élaborer un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour favoriser l'accès aux soins et à la prévention avec un objectif de déploiement à compter de 2027. En s'appuyant sur les associations spécialisées et les acteurs de santé, il s'agira de mobiliser les équipes de la MAS, de l'AOS, de la prévention et du CES pour mettre en place un parcours d'accès privilégié.

C'est dans ce cadre notamment, qu'une formalisation des échanges avec les établissements médico-sociaux, notamment l'ADAPEI, va permettre d'initier la signature d'une convention, d'ici fin 2026, contractualisant nos échanges et notre volonté commune de répondre aux besoins de la prise en charge spécifique de ce public.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 69 28/09/2026 16:01:02

Une attention particulière est déjà portée au renforcement de la prévention bucco-dentaire auprès des jeunes en situation de handicap, pris en charge en Institut Médico-Educatif, avec l'objectif d'étendre les interventions à un plus grand nombre d'établissements.

En parallèle, il s'agira de s'impliquer sur la prise en charge des proches aidants, la détection reste pour l'Assurance Maladie une priorité impulsée dans sa stratégie en matière d'actions et d'offre de service en faveurs de ce public.

Ces actions visent à réduire les inégalités d'accès à la prévention et à proposer des interventions adaptées aux spécificités de ces publics, en favorisant une approche inclusive et de proximité.

Cette démarche s'inscrit complétement dans notre objectif de « Zéro Deux-Sévriens sans contact avec le système de santé ».

plan de prev 2026 2028 B5.indd 70 28/09/2026 16:01:02

4. Renforcer la prévention autour des pathologies chroniques prioritaires

La prévention des maladies chroniques constitue un enjeu majeur de santé publique, en particulier pour les publics vulnérables, plus exposés à ces pathologies.

Le diagnostic territorial présenté dans la première partie, ainsi que les priorités de santé publique, permet d'identifier les pathologies chroniques sur lesquelles il convient d'intervenir en priorité.

L'objectif est bien évidemment d'intervenir sur toutes les dimensions de la prévention et notamment la plus efficace à moyen et long terme, à savoir la prévention primaire dès lors qu'elle vise à **empêcher l'apparition d'une maladie ou d'un problème de santé** avant qu'il ne survienne et cherche donc à en réduire l'incidence. S'agissant des pathologies chroniques, la prévention primaire consiste essentiellement à intervenir sur les facteurs de risques que sont la sédentarité, une alimentation déséquilibrée ou les addictions. Ainsi que la santé environnementale.

Pour le diabète de type 2, les pathologies cardiovasculaires, les tumeurs, pour ne citer qu'elles, les actions de prévention primaire les plus efficaces sont celles qui agissent sur les principaux facteurs de risque modifiables : surpoids, sédentarité et alimentation déséquilibrée.

En complément, les autres niveaux de la prévention doivent également être mobilisés afin de réduire la morbi-mortalité de ces pathologies.

S'agissant de la **prévention secondaire**, elle consiste à **détecter précocement une maladie ou un trouble de santé**, afin de le traiter rapidement et d'éviter son aggravation. L'Assurance Maladie est déjà fortement impliquée sur les différents dépistages de cancer, du diabète, de l'insuffisance cardiaque et plus généralement de différentes pathologies cardiovasculaires, ainsi que sur la maladie rénale chronique dont l'Assurance maladie en a fait cette année l'une de ses priorités en termes de dépistage.

La CPAM des Deux-Sèvres souhaite accentuer son implication dans ce domaine en renforçant ses interventions au travers de ses équipes prévention et du CES mais également toutes celles en contact avec nos publics.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 71 28/09/2026 16:01:02

Un plan d'actions sera à construire avec tous les acteurs du territoire pour favoriser et coordonner les actions de dépistage de ces pathologies, afin de gagner en efficacité et réduire significativement le nombre de personnes porteuses de ces pathologies et qui sont encore à ce jour non diagnostiquées.

Enfin concernant la prévention tertiaire qui comprend les mesures destinées à limiter les complications, les séquelles, les incapacités ou les récidives d'une maladie déjà installée, des programmes nationaux sont en place depuis plusieurs années comme le service Sophia (diabète et asthme notamment), le parcours Insuffisance Cardiaque, ….

Les programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) déployés au sein du CES restent également un outil efficace de prévention tertiaire, dont la dynamique permet désormais la mise en place de 3 sessions d'ETP Diabète et Facteurs de risques cardiovasculaires par an.

Dans ce cadre, des actions d'éducation à la santé sont déployées et seront amplifiées afin de prévenir le développement de pathologies telles que le diabète, l'obésité, la maladie rénale chronique et l'hypertension artérielle au regard de leur prévalence dans le département.

Ces interventions seront assurées par les professionnels du Centre d'Examens de Santé, notamment les infirmières, garantissant une approche pluridisciplinaire et adaptée

En complément sur le diabète au regard de la prévalence plus importante pour les femmes dans le département, et plus généralement de toute la population du Nord-Est du Territoire, un plan d'actions sera proposé en lien avec la CPTS de Thouars portant sur les différentes dimensions prévention.

Les actions seront proposées directement au sein des structures partenaires accompagnant des publics vulnérables et/ou en situation de handicap. Cette approche "aller vers" permettra de lever les freins à la participation, en facilitant l'accès aux actions de prévention.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 72 28/09/2026 16:01:02

Ces temps d'échanges ont pour objectif d'adapter les messages aux besoins spécifiques des publics, de favoriser leur compréhension et leur appropriation, et de les accompagner vers l'adoption de comportements favorables à la santé.

Ils contribuent également à renforcer le lien entre les structures partenaires et les acteurs de la prévention, dans une logique de continuité des parcours.

Du point de vue de la prévention secondaire et tertiaire, il s'agira également de poursuivre l'accompagnement du déploiement progressif des 5 parcours prioritaires retenus par la Cnam et au premier rang desquels celui mis en place depuis 2023, le parcours Insuffisance Cardiaque et Pathologies Cardiovasculaires.

Le déploiement de cette priorité s'appuiera également sur les différentes palettes d'actions ou de modes de contact de la CPAM (mails, newsletter, accompagnement DAM…).

Concrètement, sur notre territoire, une campagne DAM sera initiée en 2026 à destination des médecins généralistes pour leur patientèle diabétique non dépistée aux maladies rénales chroniques.

D'autres initiatives sont en cours de réflexion pour 2027-2028 avec les professionnels de santé du territoire pour réduire les risques de récidives d'insuffisance cardiaque ou d'hypertension artérielle. La construction d'un parcours dédié sur notre département permettrait un dépistage précoce et une prise en charge du patient pour améliorer sa santé et prévenir des complications graves.

plan de prev 2026 2028 B5.indd 73 28/09/2026 16:01:02

TABLEAU DE SYNTHÈSE des actions menées ou à mener

Actions rattachées aux priorités nationales/régionales (feuille de route Cnam 2026-2027) et aux priorités locales retenues par la CPAM 79 (2026-2028).

Thématique	N° action	Action menée ou à mener	Échéance / Statut
A. Déclinaison locale des priorités nationales et régionales (feuille de route Cnam 2026-2027)			
Dépistage des cancers	N 1	• Poursuite de la mobilisation sur les dépistages du col de l'utérus et colorectal, en lien avec les partenaires (CPTS, associations), pour prolonger la dynamique et les bons résultats des dernières années	Action continue
	N 2	• Mobilisation de la DD ARS, de la CPAM, du CRCDC et des professionnels de santé pour trouver des solutions face à la dégradation de l'accès à la mammographie (manque de sénologues)	En cours
Vaccination	N 3	• Participation active au comité technique départemental de vaccination (CPAM, centre de vaccination publique, ARS, Omedit)	Action continue
	N 4	• Renforcement de la politique vaccinale du CES avec une attention portée au public précaire et au rattrapage vaccinal DT Polio, Coqueluche proposé lors de l'examen de prévention en santé	Action continue
Périnatalité et petite enfance – suivi des femmes enceintes et des parents	N 5	• Expérimentation d'appels sortants auprès des Deux-Sévriennes pour mieux les orienter et les accompagner (suivi anténatal/postnatal, recours à la sage-femme référente)	S2 2026
	N 6	• Ateliers santé prévention trimestriels en présentiel, en lien avec la PMI (logique « aller vers »)	Déployé dès 2026
	N 7	• Webinaires trimestriels : « droits et démarches » avec la CAF d'une part et sur les polluants du quotidien d'autre part	Déployé dès 2026

plan de prev 2026 2028 B5.indd 74 28/09/2026 16:01:02

Prévention bucco-dentaire	N 8 N 9	• Renforcement de la prévention en milieu scolaire (grande section de maternelle) : action renforcée à 720 enfants (+20%) en 2026-27 • Action « Aller Vers » avec le Secours Populaire (« semaine des oubliés de la santé ») : ~90 enfants de 3 à 12 ans sensibilisés	2026 et 2027 2026
Dépistages précoces langage et vue en milieu scolaire	N 10 N 11	• Concertation avec la PMI pour assurer la couverture de toutes les écoles non couvertes • État des lieux partagé PMI / Éducation nationale / Assurance Maladie, pour envisager des actions complémentaires	S2 2026 État des lieux prévu au 2nd semestre 2026
Prévention du surpoids ches l'enfant/ l'adolescent	N 12 N 13	• Déploiement du dispositif « Mission retrouve ton cap » : Poursuite du développement du nombre de structures référencées (partenaires CPTS, dispositif REPOPP) • Articulation avec le dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) et les Maisons Sport Santé	En cours / évolutions du cadre national attendues en 2027 2026
Généralisation des bilans de prévention	N 14 N 15	• Mobilisation du CES pour expérimentation 2026 : Bilans de Prévention réalisés par les infirmières du CES « aller vers » sur les territoires, en priorisant les assurés sans médecin traitant — démarrage au S1 2026 pour le Pays Mellois (partenariat CPTS Sud Deux-Sèvres, hôpital de Melle). Généralisation progressive aux autres CPTS du département • Extension progressive de l'offre Mon Bilan Prévention (MBP) sur tout le territoire, chez les partenaires et dans les entreprises qui en font la demande	A partir S1 2026, généralisation progressive A partir du S2 2026
Lutte contre les addictions	N 16 N 17 N 18	• Poursuite de la thématique « addictions et périnatalité » : création/diffusion de vidéos « femmes enceintes et cannabis » et webinaire pour les professionnels de santé (déclinaison régionale) • Opération « Moi(s) sans tabac » portée par le service prévention et le CES, avec les partenaires locaux. • Programme « Tabac, ici commencez à arrêter » reconduit au CES	A partir du S2 2026 Action annuelle en Novembre Action continue

plan de prev 2026 2028 B5.indd 75 28/09/2026 16:01:02

Thématique	N° action	Action menée ou à mener	Échéance / Statut
B. Priorités locales de la CPAM des Deux-Sèvres 2026-2028			
Accompagnement des jeunes	L 1	• Actions « aller vers » auprès des partenaires jeunes (lycées, associations…) : séances d'éducation en santé, Mon Bilan Prévention, Escape Game Santé Jeunes et module santé jeunes	Dès 2026
	L 2	• Élaboration d'un plan d'actions avec les acteurs du territoire (CPTS, PMI, Éducation nationale, Enseignement supérieur) pour qu'aucun jeune ne reste sans contact avec un professionnel de santé	2026-2027
	L 3	• Développement des partenariats : conventionnement avec le Service de Santé Étudiants (SSE), Mobilisation de la collaboration avec la CAF dans le cadre de leur parcours jeunes, partenariat avec le CD 79 dans le cadre du dispositif « Santé protégée » de l'ASE ; contribution au Parcours Coordonné Renforcé (PCR) ASE de l'ARS dès le 2nd semestre 2026	Dès 2026
	L 4	• Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) : 5 sessions programmées en 2026, poursuite en 2027 ; déploiement interne à la CPAM	Action continue
	L 5	• Actions ciblées de sensibilisation à la vaccination dans le Nord du département (3 CPTS du Nord), où le recours est plus faible	2026-2027
Prévention et accompagnement en santé des femmes	L 6	• Actions de sensibilisation et de dépistage des pathologies cardiovasculaires dès 2026 (sur site, chez les partenaires, en entreprise, avec les CPTS…), organisation en 2027, avec la CPTS du Niortais, de la « Journée du cœur des femmes »	2026-2027
	L 7	• Expérimentation d'un entretien annuel de prévention réalisé par des sages-femmes, pour les femmes sans médecin traitant ou en écart de soins avec déploiement d'un système d'appels sortants locaux pour faciliter l'accès aux dépistages et à l'entretien de prévention	2026-2027
	L 8	• Généralisation à toutes les offres de prévention du programme national « 0 phtalate » (perturbateurs endocriniens)	2026-2028
	L 9	• Poursuite du partenariat avec Endo'Solidarité sur l'endométriose (information, accès aux soins, dépistage)	Action continue

plan de prev 2026 2028 B5.indd 76 28/09/2026 16:01:02

Prévention et accompagnement en santé des femmes	L 10	• Ménopause : promotion consultation dédiée par médecin ou sage-femme ; ateliers « Ménopause » en expérimentation dans les CES ; nouvel évènement en lien avec les Assises de la Ménopause (avec les URPS) ; information interne aux salariées de la CPAM	2026-2028
Personnes en situation de handicap	L 11	• Poursuite de l'accompagnement, par le CES, des salariés des ESAT (éducation en santé, dépistages, Examen de Prévention en Santé)	S2 2026
	L 12	• Lancement des travaux pour un dispositif d'accompagnement à l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap. Déploiement du parcours à partir de 2027	2026-2027
	L 13	• Développement de nouveaux partenariats avec les structures spécialisées dans l'accompagnement du handicap, pour favoriser l'accès aux soins et la prévention, notamment pour la santé de la femme. Signature d'ici fin 2026 d'une convention avec les établissements médico-sociaux, notamment l'ADAPEI	2026-2027
	L 14	• Renforcement de la prévention bucco-dentaire auprès des jeunes en situation de handicap accueillis en IME, avec extension à davantage d'établissements	Action continue
Pathologies chroniques prioritaires	L 15	• Construction d'un plan d'actions avec les acteurs du territoire pour favoriser et coordonner les dépistages (diabète, maladies cardiovasculaires, maladie rénale chronique) et réduire le nombre de personnes non diagnostiquées	2026 et 2027
	L 16	• Poursuite des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) au CES et déploiement d'actions d'éducation à la santé (diabète, obésité, maladie rénale chronique, hypertension) par les infirmières du CES	Action continue
	L 17	• Plan d'actions diabète en lien avec la CPTS de Thouarsais, avec approche « aller vers » dans les structures accompagnant les publics vulnérables et/ou en situation de handicap	2026 - 2027
	L 18	• Réflexion 2027-2028, avec les professionnels de santé du territoire, sur un parcours dédié de dépistage précoce/prise en charge de l'insuffisance cardiaque et de l'hypertension artérielle	2026 - 2027

plan de prev 2026 2028 B5.indd 77 28/09/2026 16:01:02

Notes :

plan de prev 2026 2028 B5.indd 78 28/09/2026 16:01:02

Notes :

plan de prev 2026 2028 B5.indd 79 28/09/2026 16:01:02

SÉCURITÉ SOCIALE

l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Deux-Sèvres

#FIERSDEPROTEGER

plan de prev 2026 2028 B5.indd 80 28/09/2026 16:01:08